



Déclaration de New Delhi

Construire pour la résilience, l'innovation, la coopération et la durabilité

New Delhi, Inde

12 septembre 2026

1. Nous, les dirigeants des pays BRICS, nous sommes réunis à New Delhi, en Inde, du 12 au 13 septembre 2026 pour le XVIII^e Sommet des BRICS, qui s'est tenu sous le thème : « Construire pour la résilience, l'innovation, la coopération et la durabilité ».
2. Nous réaffirmons notre attachement à l'esprit des BRICS, fondé sur le respect et la compréhension mutuels, l'égalité souveraine, la solidarité, la démocratie, l'ouverture, l'inclusion, la collaboration et le consensus. Forts de vingt ans d'existence des BRICS, nous nous engageons à renforcer la coopération au sein des BRICS élargis, autour des trois piliers que sont la coopération politique et sécuritaire, économique et financière, et culturelle et interpersonnelle, et à consolider notre partenariat stratégique pour le bien de nos peuples, par la promotion de la paix, d'un ordre international plus représentatif et plus juste, d'un système multilatéral revitalisé et réformé, du développement durable et d'une croissance inclusive.
3. Nous reconnaissons la précieuse contribution des pays partenaires à la coopération des BRICS. Nous réaffirmons notre conviction que le renforcement du partenariat des BRICS avec les pays émergents et en développement contribuera à consolider l'esprit de solidarité et de coopération internationale, au bénéfice de tous. Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir un partenariat inclusif, mutuellement avantageux et axé sur le développement avec les pays partenaires. Nous encourageons leur participation accrue aux activités des BRICS et leur coopération concrète dans les domaines d'intérêt commun.
4. Nous félicitons l'Inde d'avoir accueilli le segment « Sensibilisation/Dialogue BRICS Plus » de la 18^e session du Conseil des ministres. Le sommet des BRICS, qui insuffle un nouvel élan au renforcement de la coopération et de la solidarité internationales.

- 
5. Nous saluons les progrès significatifs accomplis sous la présidence indienne des BRICS en 2026, sur le thème « Construire pour la résilience, l'innovation, la coopération et la durabilité ».

Ce qui témoigne de notre engagement commun à renforcer la coopération des BRICS pour relever les défis communs grâce à une approche équilibrée, pragmatique, concrète, inclusive, axée sur le développement et centrée sur l'humain. Nous réaffirmons notre engagement à faire progresser la coopération sur les priorités thématiques, notamment en renforçant les capacités, en promouvant l'innovation et en favorisant le développement durable et la résilience.

6. Nous saluons la tenue de plus de quatre cents réunions et échanges entre ministres, parlementaires, chefs d'agences, fonctionnaires, experts, entreprises et citoyens dans trente villes de l'Inde, dans le cadre de la coopération des BRICS.
- ont contribué au renforcement du partenariat stratégique des BRICS. Nous saluons les progrès accomplis en matière de renforcement de la résilience collective, de promotion d'une croissance économique axée sur l'innovation, de développement durable, d'approfondissement des échanges entre les peuples et de renforcement du rôle des BRICS dans la gouvernance mondiale.

Gouvernance mondiale inclusive et renforcement du multilatéralisme

7. À l'occasion historique du 20^e anniversaire des BRICS, nous réitérons notre engagement à réformer et à améliorer la gouvernance mondiale en promouvant un système international et multilatéral plus juste, équitable, agile, efficace, efficient, réactif, représentatif, légitime, démocratique et responsable, dans un esprit de consultation approfondie, de contribution conjointe et de partage des avantages. Conscients de la nécessité d'adapter l'architecture actuelle des relations internationales aux réalités contemporaines, nous réaffirmons notre engagement à renforcer le multilatéralisme et la multipolarité et à défendre le droit international, notamment les buts et principes de la Charte des Nations Unies (ONU) dans leur intégralité et leur interconnexion, de manière équilibrée et inclusive, en tant que pierre angulaire indispensable, ainsi que le rôle central de l'ONU dans le système international où les États souverains coopèrent pour maintenir la paix et la sécurité, promouvoir le développement durable, assurer la promotion et la protection de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, et promouvoir une coopération fondée sur la solidarité, le respect mutuel, la justice et l'égalité, tout en respectant les circonstances nationales, la diversité des systèmes nationaux et les trajectoires de développement, dans le but de bâtir un avenir commun plus radieux pour la communauté internationale, fondé sur une coopération mutuellement avantageuse.
8. Nous réaffirmons notre engagement à garantir une participation et une représentation plus importantes et plus significatives des pays émergents et en développement (PED), ainsi que des pays les moins avancés (PMA), en particulier d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, dans les processus et structures de décision mondiaux, et à les adapter davantage aux réalités contemporaines. Nous appelons également à



Nous insistons sur la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable au sein du Secrétariat de l'ONU et des autres organisations internationales dans les meilleurs délais, notamment en remédiant à la sous-représentation persistante des pays en développement, y compris aux postes de direction et de décision, et en renforçant le rôle et la participation des femmes, en particulier celles issues des pays émergents et en développement, à tous les niveaux de responsabilité et de direction de ces organisations. Nous soulignons également l'importance d'un processus de sélection et de nomination des chefs de l'exécutif et des hauts responsables de l'ONU guidé par les principes de transparence et d'inclusion, et mené conformément à l'article 101 de la Charte des Nations Unies, en veillant à un recrutement aussi représentatif que possible de la diversité géographique et à une participation accrue des femmes. Nous appliquons la règle générale selon laquelle aucun État ou groupe d'États ne doit détenir le monopole des postes de haut niveau au sein du système des Nations Unies. Enfin, nous déplorons les tentatives, y compris la rétention délibérée des contributions obligatoires, visant à saper unilatéralement le travail des institutions multilatérales mondiales et à entraver la mise en œuvre de leurs mandats respectifs.

9. Au vu du processus de sélection en cours du prochain Secrétaire général de l'ONU et compte tenu des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, nous constatons qu'aucune femme n'a jamais été élue au poste de Secrétaire général, et qu'un seul ressortissant d'Amérique latine et des Caraïbes, et seulement deux ressortissants d'Afrique et d'Asie ont occupé ce poste.
10. Nous convenons que, dans le contexte actuel du monde multipolaire, il est crucial que les pays en développement intensifient leurs efforts pour promouvoir le dialogue et les consultations en vue d'une gouvernance mondiale plus juste et équitable et de relations mutuellement bénéfiques entre les nations. Nous reconnaissons que la multipolarité peut offrir aux pays émergents et en développement (PED) davantage d'opportunités de développer leur potentiel constructif et de bénéficier d'une mondialisation et d'une coopération économiques universellement bénéfiques, inclusives, durables et équitables. Nous soulignons l'importance des pays du Sud comme moteur de changement positif, notamment face aux défis internationaux majeurs, tels que l'aggravation des tensions géopolitiques, les ralentissements économiques et les mutations technologiques rapides, les mesures protectionnistes, les défis migratoires et le changement climatique. Les pays BRICS continueront de jouer un rôle central pour faire entendre les préoccupations et les priorités des pays du Sud et pour promouvoir un ordre international plus juste, durable, inclusif, représentatif et stable, fondé sur le droit international.
11. Nous saluons l'adoption de la résolution 80/250 de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) déclarant que la traite des Africains réduits en esclavage et l'esclavage racial des Africains constituent le crime le plus grave contre l'humanité. Nous préconisons des mesures immédiates.



et la pleine mise en œuvre de la résolution 79/115 de l'Assemblée générale des Nations Unies de décembre 2024 afin d'éradiquer le colonialisme sous toutes ses formes et manifestations.

12. Nous réitérons la nécessité d'intensifier la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, ainsi que contre la discrimination fondée sur la religion, la foi ou les convictions, et toutes leurs formes contemporaines dans le monde entier, y compris les tendances alarmantes de la montée des discours de haine, de la désinformation et de la mésinformation.
13. Prenant acte de la Déclaration des dirigeants de Johannesburg II de 2023, nous réaffirmons notre soutien à une réforme globale de l'ONU, y compris de son Conseil de sécurité, afin de la rendre plus démocratique, représentative, efficace et efficiente, et d'accroître la représentation des pays en développement en son sein. Ainsi, l'ONU pourra répondre adéquatement aux défis mondiaux actuels et soutenir les aspirations légitimes des pays émergents et en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, notamment les pays BRICS, à jouer un rôle plus important sur la scène internationale, en particulier au sein de l'ONU et de son Conseil de sécurité. Nous reconnaissons les aspirations légitimes des pays africains, telles qu'elles sont exprimées dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Nous soulignons que la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU doit permettre aux pays du Sud de faire entendre leur voix plus fortement. Rappelant les Déclarations des dirigeants de Beijing de 2022 et de Johannesburg II de 2023, la Chine et la Russie, en leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, réaffirment leur soutien aux aspirations du Brésil et de l'Inde à jouer un rôle plus important au sein de l'ONU et de son Conseil de sécurité.
14. Nous réaffirmons notre engagement à fournir à l'Organisation des Nations Unies tout le soutien nécessaire à l'accomplissement de son mandat et à la réalisation de progrès concrets. Nous devons poursuivre les efforts visant à revitaliser l'Assemblée générale et à renforcer le Conseil économique et social. Nous attendons avec intérêt la pleine mise en œuvre de l'Examen de 2025 de l'architecture de consolidation de la paix.
15. Nous réaffirmons notre engagement à œuvrer sans relâche à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs ambitieux et axés sur les personnes, de manière équilibrée et intégrée, conformément aux politiques et réglementations nationales. Nous reconnaissons que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi mondial et une condition indispensable au développement durable. Nous reconnaissons également l'importance de promouvoir le Programme 2030 de manière novatrice, coordonnée, respectueuse de l'environnement, ouverte et partagée. Nous prenons note des discussions de haut niveau en cours sur les inégalités mondiales et nous reconnaissons que les inégalités au sein des pays et entre eux sont à l'origine de la plupart des défis que le Programme 2030 s'efforce de relever, notamment en s'attaquant spécifiquement aux facteurs d'inégalité et en donnant la priorité à leur réduction.



(ODD 10) sous toutes ses formes et dimensions. Déterminés à agir collectivement et à prendre des mesures concrètes pour lutter contre les inégalités, nous prenons note de la proposition de l'Afrique du Sud et du Brésil de créer un groupe d'experts international sur les inégalités. Nous espérons également une coopération étroite et une contribution substantielle des pays BRICS à l'élaboration du programme mondial de développement durable pour l'après-2030.

16. Nous rappelons la Conférence afro-asiatique de 1955 à Bandung, en Indonésie, qui a proclamé des principes généraux, notamment l'égalité, l'indépendance, la non-intervention et l'intérêt mutuel. Nous soulignons que l'esprit de Bandung constitue une référence dans la recherche d'un système multilatéral plus juste, plus inclusif et plus représentatif.

17. Face à la part croissante des pays émergents et en développement (PED) dans la production et la croissance mondiales, la réforme de la gouvernance économique mondiale demeure une priorité constante des BRICS. Nous continuerons de renforcer la coordination entre les membres des BRICS afin de rendre les institutions financières internationales plus représentatives, transparentes et responsables. Nous réaffirmons l'urgence de réformer les institutions de Bretton Woods (IB) pour les rendre plus agiles, efficaces, crédibles, inclusives, adaptées à leur mission, impartiales, responsables et représentatives, et ainsi renforcer leur légitimité. La structure de gouvernance des IB doit être réformée pour refléter la transformation de l'économie mondiale depuis leur création. La voix et la représentation des PED au sein des IB doivent refléter leur position relative dans l'économie mondiale. Nous réitérons également notre appel à l'amélioration des procédures de gestion, notamment par un processus de sélection inclusif, transparent et fondé sur le mérite, qui renforcerait la diversité régionale et la représentation des PED à la tête du FMI et de la Banque mondiale.

18. Nous réaffirmons la Vision de Rio de Janeiro des BRICS pour la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du FMI, ainsi que la nécessité d'un FMI fort, fondé sur des quotes-parts et doté de ressources adéquates, au cœur du filet de sécurité financière mondial, afin de soutenir efficacement ses membres, en particulier les pays les plus vulnérables. Nous demandons instamment la mise en œuvre sans plus tarder des hausses de quotes-parts convenues lors de la 16e Révision générale des quotes-parts (RGQ) et appelons à l'élaboration, dans les meilleurs délais, de modalités de réaligement significatif des quotes-parts dans le cadre de la 17e RGQ. Nous saluons les Principes directeurs de Diriyah pour la réforme des quotes-parts et de la gouvernance et réaffirmons que le réaligement des quotes-parts doit refléter la position relative des pays dans l'économie mondiale, accroître les quotes-parts et les droits de vote des pays émergents et en développement (PED) et ne doit pas se faire au détriment des pays en développement. Il convient également de veiller à ce qu'une nouvelle formule de quotes-parts, simple et transparente, protège les quotes-parts des membres les plus pauvres et guide, sans toutefois contraindre, l'accès aux ressources du Fonds. Nous estimons par ailleurs que les contributions financières volontaires ne doivent pas influencer la répartition des quotes-parts, la représentation au sein de la gouvernance ni le pouvoir de vote. Conformément à la Vision des BRICS à Rio de Janeiro pour la réforme des quotes-parts et de la gouvernance





en collaboration constructive avec les autres membres du FMI afin de garantir que des réformes significatives de la répartition des quotes-parts et de la gouvernance soient incluses dans le 17^e GRQ.

19. Nous réaffirmons que la Révision de l'actionnariat de la Banque mondiale de 2025 est un outil essentiel pour renforcer le multilatéralisme et accroître la légitimité du Groupe de la Banque mondiale, en tant qu'institution de financement du développement plus performante, plus importante et plus efficace. Conformément aux Principes de Lima, nous réaffirmons que les pays BRICS doivent continuer de plaider en faveur d'une participation et d'une représentation accrues des pays en développement, grâce à un réaligement de l'actionnariat qui corrige leur sous-représentation historique.
20. Rappelant la Déclaration de 2026 sur la préservation et la revitalisation du système commercial multilatéral et la Déclaration des BRICS de 2025 sur la réforme de l'Organisation mondiale du commerce et le renforcement du système commercial multilatéral, nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et au renforcement d'un système commercial multilatéral non discriminatoire, ouvert, équitable, transparent, juste, inclusif, prévisible et fondé sur des règles, avec l'OMC en son centre, tout en respectant les principes fondamentaux, tels que
- Nous maintenons notre engagement en faveur du traitement de la nation la plus favorisée et du traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les PMA. Nous restons déterminés à participer activement aux négociations multilatérales à Genève, notamment aux débats sur la réforme de l'OMC. Nous poursuivrons nos efforts et renforcerons la coordination dans le cadre du Groupe consultatif informel des BRICS.
- Cadre relatif aux défis qui compromettent l'efficacité et la crédibilité de l'OMC et aux solutions à y apporter. Nous veillerons à la mise en œuvre des conclusions de la MC14 et poursuivrons notre engagement constructif en vue du règlement des questions en suspens. Nous participerons activement à la réforme de l'OMC afin de renforcer son autorité, son efficacité, son inclusivité et sa pertinence, et de bâtir une économie mondiale ouverte. À cet égard, nous reconnaissons l'importance d'identifier des voies appropriées pour l'intégration d'initiatives plurilatérales dans le cadre juridique de l'OMC, notamment sur les questions liées au développement, et d'étudier la possibilité d'élaborer des règles prospectives au sein de l'OMC. Nous plaçons fermement pour le rétablissement immédiat d'un mécanisme de règlement des différends de l'OMC à deux niveaux, accessible, efficace et pleinement opérationnel, afin de garantir la confiance et la prévisibilité pour tous les membres de l'OMC, ainsi que pour la nomination sans plus tarder de nouveaux membres de l'Organe d'appel. Nous sommes impatients de travailler au renforcement de l'organisation par la réforme nécessaire, tout en respectant les principes fondamentaux de l'OMC et en facilitant le processus de négociation dans son cadre, et en restaurant la crédibilité du système commercial multilatéral. Faisant écho aux aspirations des pays du Sud à une pleine intégration au système commercial multilatéral, nous soutenons fermement la candidature de l'Éthiopie et de l'Iran à l'OMC. Nous saluons l'initiative de la Chine d'étendre son régime tarifaire zéro à 53 pays africains avec lesquels elle entretient des relations diplomatiques.

- 
21. Nous constatons que le système commercial multilatéral se trouve depuis longtemps à la croisée des chemins. La multiplication des mesures restrictives au commerce, incompatibles avec les règles de l'OMC, qu'il s'agisse de hausses tarifaires et non tarifaires indiscriminées ou de protectionnisme dissimulé sous couvert d'objectifs environnementaux, menace de réduire davantage le commerce mondial, de perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et d'introduire de l'incertitude dans les activités économiques et commerciales internationales, risquant d'exacerber les disparités économiques existantes et de compromettre les perspectives de développement économique mondial. Nous sommes profondément préoccupés par la montée en puissance des mesures tarifaires et non tarifaires unilatérales qui faussent les échanges et sont incompatibles avec les règles de l'OMC. Nous travaillerons ensemble pour améliorer la réactivité de l'OMC face aux perturbations commerciales et aux besoins et priorités des marchés émergents et des économies en développement (MEED), ainsi que pour faire progresser les discussions sur les questions en suspens et soutenir des résultats équilibrés, inclusifs et concrets qui renforcent le système commercial multilatéral et lui permettent de mieux relever les défis mondiaux en constante évolution.
22. Nous condamnons l'imposition de mesures coercitives unilatérales contraires au droit international et réaffirmons que ces mesures, notamment sous la forme de sanctions économiques unilatérales et de sanctions secondaires, ont des conséquences négatives considérables sur les droits humains, y compris les droits au développement, à la santé et à la sécurité alimentaire, de la population des États ciblés. Elles affectent de manière disproportionnée les personnes pauvres et vulnérables, creusent le fossé numérique et aggravent les problèmes environnementaux. Nous demandons l'élimination de ces mesures illégales, qui portent atteinte au droit international ainsi qu'aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons notre opposition aux mesures coercitives unilatérales contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, y compris les sanctions non autorisées par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Paix et sécurité internationales et régionales

23. Nous prenons note du contexte mondial actuel de polarisation et de méfiance et encourageons une action mondiale pour renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous appelons la communauté internationale à répondre à ces défis et aux menaces sécuritaires qui y sont associées par des mesures politico-diplomatiques visant à réduire le potentiel de conflit et soulignons la nécessité de s'engager dans des efforts de prévention des conflits, notamment en s'attaquant à leurs causes profondes. Nous soulignons que la sécurité de tous les pays est indivisible et réaffirmons notre engagement en faveur du règlement pacifique des différends internationaux par le dialogue, la consultation et la diplomatie. Nous encourageons le rôle actif des organisations régionales dans la prévention et le règlement des conflits et soutenons tous les efforts qui contribuent au règlement pacifique des crises. Dans le contexte des différends internationaux, nous soulignons l'importance de la diplomatie préventive et de la médiation, avec le consentement des parties concernées, comme outils essentiels pour éviter les crises et prévenir leur escalade, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous convenons de
- 



explorer les pistes de coopération en matière de prévention des conflits armés, de missions de maintien de la paix des Nations Unies, d'opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, et de médiation et de processus de paix.

24. Nous exprimons notre préoccupation face aux conflits en cours dans de nombreuses régions du monde et à la polarisation et à la fragmentation actuelles de l'ordre international. Nous nous alarmons de la tendance actuelle qui a entraîné une augmentation critique des dépenses militaires mondiales, au détriment du financement adéquat du développement des pays en développement. Nous plaillons pour une approche multilatérale respectueuse des divers points de vue et positions nationaux sur les enjeux mondiaux cruciaux, notamment le développement durable, l'éradication de la faim et de la pauvreté et la contribution à la réponse mondiale aux changements climatiques, tout en exprimant notre profonde inquiétude face aux tentatives de lier la sécurité à la lutte contre les changements climatiques.

25. Nous exprimons notre préoccupation face aux risques croissants de danger et de conflit nucléaires. Nous réaffirmons la nécessité de dynamiser le système de désarmement, de contrôle des armements et de non-prolifération, et d'en préserver l'intégrité et l'efficacité afin de garantir la stabilité mondiale, la paix et la sécurité internationales. Nous soulignons la contribution essentielle des zones exemptes d'armes nucléaires au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire, réaffirmons notre soutien et notre respect à toutes les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et aux garanties qui y sont associées contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, et reconnaissons l'importance capitale des efforts visant à accélérer la mise en œuvre des résolutions sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, notamment la Conférence convoquée en application de la résolution 73/546 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous appelons toutes les parties invitées à participer de bonne foi à cette conférence et à s'y engager de manière constructive. Nous prenons note de l'adoption de la résolution 79/241 de l'Assemblée générale des Nations Unies « Étude approfondie de la question des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous ses aspects », ainsi que de la conclusion fructueuse de l'étude, qui a été adoptée par le Groupe par consensus.

26. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la pleine mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies et des résolutions ultérieures, ainsi que de la promotion du programme Femmes, paix et sécurité. Nous réaffirmons également l'importance de garantir la participation pleine, égale, sûre et effective des femmes à la prise de décision à tous les niveaux des processus de paix et de sécurité, notamment en matière de prévention et de résolution des conflits, d'aide humanitaire, de médiation, d'opérations de paix, de consolidation de la paix et de reconstruction et de développement après un conflit.

27. Soulignant le caractère de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, fondée sur le respect mutuel, le règlement pacifique des différends et la non-intervention, nous exprimons notre profonde sympathie.



Nous sommes préoccupés par la situation à Cuba, en raison du renforcement des mesures de blocus unilatérales imposées au pays, de leurs effets néfastes sur l'économie cubaine, de leurs approvisionnements énergétiques et de leurs conséquences humanitaires alarmantes pour la population cubaine. À cet égard, nous réaffirmons la nécessité de mettre fin aux mesures économiques, commerciales et financières contre Cuba, conformément à la résolution A/RES/80/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

28. Nous exprimons notre profonde préoccupation face à l'escalade continue des tensions au Moyen-Orient et en Asie occidentale et, rappelant nos positions nationales respectives, nous appelons à la plus grande retenue et à éviter toute action susceptible d'aggraver la situation. Nous insistons par ailleurs sur la nécessité d'assurer la protection des civils et des infrastructures civiles, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, dans leur intégralité et leur interdépendance, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Nous encourageons le renforcement des efforts, par le dialogue et la diplomatie, en vue d'une entente à long terme qui contribuera à une paix, une sécurité et une stabilité durables dans la région.

Nous insistons sur la nécessité de travailler ensemble pour maintenir la fluidité des échanges commerciaux mondiaux, des chaînes d'approvisionnement et de l'énergie, conformément au droit international applicable.

29. Nous sommes profondément préoccupés par les attaques délibérées contre des infrastructures civiles et des installations nucléaires pacifiques placées sous la protection intégrale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'AIEA. Les garanties, la sûreté et la sécurité nucléaires doivent être respectées en toutes circonstances, y compris en cas de conflit armé, afin de protéger les populations et l'environnement.

30. Nous prenons acte de l'adoption de la résolution 2803 du Conseil de sécurité des Nations unies. Nous appelons à la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et exhortons toutes les parties à garantir le maintien du cessez-le-feu et un accès humanitaire complet et sans entrave à la bande de Gaza. Dans ce contexte, nous exprimons notre profonde préoccupation face à la poursuite des violences à Gaza malgré l'accord de cessez-le-feu d'octobre 2025. Nous demandons l'arrêt de toute politique visant à forcer le déplacement des Palestiniens de la bande de Gaza et nous nous inquiétons des arrangements susceptibles de porter atteinte aux droits inaliénables du peuple palestinien et de légitimer ou de prolonger l'occupation.

31. Nous réaffirmons qu'une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien ne peut être atteinte que par des moyens pacifiques et dépend du respect des droits légitimes du peuple palestinien, notamment ses droits à l'autodétermination et au retour. Nous affirmons la nécessité d'une représentation adéquate de la Palestine au sein de toutes les organisations internationales compétentes, y compris les institutions financières multilatérales, et de son accès à leurs ressources. Nous réaffirmons notre soutien à l'adhésion pleine et entière de l'État de Palestine à l'ONU, dans le cadre de notre engagement indéfectible en faveur de la solution à deux États, conformément au droit international.



y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, et l'Initiative de paix arabe, qui prévoit la création d'un État palestinien souverain, indépendant et viable à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de 1967, qui incluaient la bande de Gaza et la Cisjordanie, avec Jérusalem-Est pour capitale, afin de réaliser la vision de deux États vivant côte à côte, en paix et en sécurité.

32. Nous exprimons notre ferme opposition au déplacement forcé, temporaire ou permanent, sous quelque prétexte que ce soit, de toute partie de la population palestinienne du Territoire palestinien occupé, ainsi qu'à toute modification géographique ou démographique du territoire de la bande de Gaza. Nous réaffirmons que le droit international et les instances judiciaires internationales exigent la fin de l'occupation illégale et la cessation immédiate de toutes les pratiques qui portent atteinte aux normes juridiques et entravent l'instauration d'une paix juste et durable.
33. Nous réitérons notre vive préoccupation concernant la situation dans le Territoire palestinien occupé, notamment la situation humanitaire à Gaza. Nous appelons au respect du droit international, en particulier du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et condamnons toutes leurs violations, y compris le recours à la famine comme méthode de guerre, les attaques visant des civils et des biens civils, notamment des établissements de santé et d'autres infrastructures civiles, ainsi que l'obstruction illégale de l'accès humanitaire. Nous condamnons également toute tentative de politisation ou de militarisation de l'aide humanitaire. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et soulignons la nécessité de respecter pleinement le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies pour la fourniture de services essentiels aux réfugiés palestiniens dans ses cinq zones d'opérations. Nous appelons toutes les parties concernées à respecter leurs obligations en vertu du droit international, à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter toute escalade et toute déclaration provocatrice. Nous prenons note, à cet égard, des mesures provisoires de la Cour internationale de Justice dans le cadre de la procédure judiciaire engagée par l'Afrique du Sud contre Israël, qui ont notamment réaffirmé l'obligation juridique d'Israël d'assurer la fourniture d'aide humanitaire à Gaza.
34. Nous rejetons toute mesure unilatérale visant à modifier le statut juridique et historique de Jérusalem occupée. Nous appelons au plein respect du caractère sacré de tous les sites religieux et lieux saints de la ville, ainsi qu'au droit de chacun d'y accéder et d'y pratiquer ses rites religieux sans entrave.
35. Nous saluons le cessez-le-feu au Liban et appelons toutes les parties à en respecter scrupuleusement les termes et à appliquer pleinement la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies. Nous condamnons les violations persistantes du cessez-le-feu et des atteintes à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban. Nous appelons Israël à agir.



respecter les termes convenus avec le gouvernement libanais et retirer ses forces d'occupation de tous les territoires libanais où elles se trouvent encore.

36. Nous soulignons le rôle essentiel joué par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et convenons qu'il est impératif de garantir la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation de l'ensemble du personnel et du matériel des Nations Unies, ainsi que de respecter l'intégrité des locaux de l'ONU. Nous condamnons toutes les attaques perpétrées contre les installations et le personnel de la FINUL et insistons sur le fait que de telles attaques constituent une violation du droit international et de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous présentons également nos plus sincères condoléances aux familles des quatre Casques bleus indonésiens et des autres Casques bleus servant au sein de la FINUL et exprimons notre solidarité avec tous les pays contributeurs de troupes touchés. Nous condamnons fermement les incidents qui ont entraîné ces décès et réaffirmons que la sûreté et la sécurité des Casques bleus des Nations Unies sont non négociables. Nous soulignons l'importance de respecter le rôle et le mandat de la FINUL, qui consiste à appuyer le Gouvernement libanais et à favoriser une solution politique. À cet égard, nous demandons que les responsables de ces attaques soient tenus pour responsables, et nous appelons en outre toutes les parties à garantir la sécurité et la liberté de circulation du personnel et des biens de la FINUL, ainsi que l'inviolabilité des locaux de l'ONU.
37. Nous exprimons notre vive préoccupation face à la détérioration de la situation au Soudan, notamment l'aggravation de la crise humanitaire et le risque croissant de prolifération de l'extrémisme et du terrorisme. Nous réitérons nos positions à cet égard et appelons à la mise en place immédiate et permanente d'un accord de coopération internationale. Nous appelons à un cessez-le-feu et à un règlement pacifique du conflit par le dialogue. Nous soulignons également la nécessité d'un accès durable, urgent et sans entrave à l'aide humanitaire pour la population soudanaise, ainsi que d'un renforcement de cette aide au Soudan et aux pays voisins. Nous réaffirmons que le principe de « solution africaine aux problèmes africains » doit continuer de servir de fondement au règlement du conflit et nous appelons à une approche coordonnée des efforts de paix.
38. Nous réaffirmons notre attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie et appelons toutes les parties à garantir une transition politique pacifique et inclusive, qui assure la sécurité et le bien-être de la population civile et respecte les droits de toutes les composantes de la société syrienne, y compris les minorités. Nous encourageons la communauté internationale à soutenir la reconstruction et le redressement de la Syrie après le conflit. Nous soulignons notre soutien constant aux efforts déployés en faveur d'un processus politique inclusif, mené et pris en main par les Syriens, facilité par l'ONU, exempt d'ingérence étrangère et fondé sur les principes de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies, dans lequel toutes les composantes politiques et sociales de la société syrienne sont représentées et protégées. Nous insistons sur l'urgence de traiter la question des combattants terroristes étrangers compte tenu du grave risque qu'ils représentent.



à la stabilité et à la sécurité de la Syrie et de la région. Nous exhortons la Syrie à s'opposer fermement à toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme et à prendre des mesures concrètes pour répondre aux préoccupations de la communauté internationale concernant le terrorisme. Nous réaffirmons par ailleurs la nécessité du retrait des forces d'occupation de Syrie.

39. Nous réaffirmons notre engagement à renforcer la coopération multilatérale pour faire face aux crises humanitaires dans le monde et nous nous inquiétons du déclin de la réponse internationale, notamment de la grave pénurie de fonds alloués à l'action humanitaire. Nous appelons à la mobilisation urgente de ressources adéquates et à l'intensification des efforts concertés aux différents niveaux régional et international à cette fin, tout en réaffirmant le rôle central des Nations Unies. Nous condamnons fermement toutes les violations du droit international humanitaire, y compris les attaques délibérées contre les civils et les infrastructures civiles, ainsi que le déni ou l'obstruction de l'accès humanitaire et le ciblage du personnel humanitaire. Nous soulignons la nécessité de garantir la responsabilité pour toutes les violations du droit international humanitaire. Nous saluons les efforts internationaux entrepris par les membres des BRICS pour promouvoir le respect, l'application et la mise en œuvre effective du droit international humanitaire.
40. Nous condamnons fermement tout acte de terrorisme, le qualifiant de criminel et d'injustifiable, quelles que soient les motivations, le lieu, le moment et les personnes qui l'ont commis. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste perpétré au Jammu-et-Cachemire le 22 avril 2025, qui a fait 26 morts et de nombreux blessés. Nous réaffirmons notre engagement à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, y compris les mouvements transfrontaliers de terroristes, le financement du terrorisme et les sanctuaires terroristes. Nous rappelons que le terrorisme ne saurait être associé à aucune religion, nationalité, civilisation ou ethnie, et que tous ceux qui participent à des activités terroristes et leurs soutiens doivent être tenus responsables et traduits en justice conformément au droit national et international applicable. Nous insistons sur la nécessité d'une tolérance zéro à l'égard du terrorisme et rejetons toute forme de deux poids, deux mesures dans la lutte contre ce fléau. Nous insistons sur la responsabilité première des États dans la lutte contre le terrorisme et sur le fait que les efforts mondiaux de prévention et de riposte aux menaces terroristes doivent pleinement respecter leurs obligations en vertu du droit international, notamment la Charte des Nations Unies, en particulier ses buts et principes, ainsi que les conventions et protocoles internationaux pertinents, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international des réfugiés et le droit international humanitaire, selon le cas. Nous saluons les activités du Groupe de travail antiterroriste des BRICS et de ses cinq sous-groupes, fondées sur la Stratégie antiterroriste des BRICS, le Plan d'action antiterroriste des BRICS et la note de position du Groupe de travail antiterroriste. Nous espérons un renforcement de la coopération antiterroriste. Nous appelons à la finalisation et à l'adoption rapides de la Convention globale sur le terrorisme international.



Dans le cadre des Nations Unies, nous appelons à des actions concertées contre tous les terroristes et entités terroristes désignés par l'ONU.

41. Nous soulignons également l'importance de lutter contre l'extrémisme et la radicalisation, en particulier chez les jeunes générations, et insistons sur la nécessité de renforcer la coopération entre les pays BRICS et leurs autorités compétentes, notamment par le partage des meilleures pratiques.
42. Nous exprimons notre préoccupation concernant les flux financiers illicites, notamment le financement du terrorisme, le trafic d'armes à feu, la traite des personnes, le blanchiment des produits du trafic de stupéfiants, l'utilisation des TIC à des fins criminelles, les flux illégaux d'actifs virtuels, la corruption et les activités illicites connexes, le blanchiment d'argent, la fraude financière perpétrée par le crime organisé et le contournement des cadres réglementaires nationaux, qui ont un impact négatif sur la stabilité économique, le développement durable et l'intégrité du système financier international et du crime organisé. Nous sommes également préoccupés par le financement du terrorisme. Nous reconnaissons que ces activités, y compris l'utilisation illicite d'actifs virtuels et les violations des cadres réglementaires nationaux, peuvent nuire à la stabilité économique, au développement durable et à l'intégrité du système financier international. Nous sommes profondément préoccupés par la prolifération des réseaux d'escroquerie organisés, notamment les opérations de fraude transfrontalières et les réseaux d'escroquerie, qui exploitent les technologies numériques, les systèmes de paiement et les personnes en situation de vulnérabilité. Nous soulignons l'importance d'une action internationale coordonnée pour démanteler ces réseaux illégaux, retracer et recouvrer les produits du crime, protéger les victimes et prévenir le détournement des institutions financières et des nouveaux moyens de paiement à des fins de fraude à grande échelle. Nous insistons sur la nécessité de renforcer la coopération transfrontalière entre les autorités douanières, les cellules de renseignement financier, les forces de l'ordre, les autorités fiscales et les organismes de surveillance, notamment par le biais des groupes de travail existants des BRICS et en s'appuyant sur les documents adoptés au sein des BRICS, ainsi que sur les instruments juridiques internationaux pertinents auxquels les pays membres sont parties, les opérateurs de télécommunications et les plateformes technologiques. Cette coopération doit passer par un meilleur partage d'informations, une approche fondée sur les risques, l'utilisation de l'analyse des données et le renforcement des capacités, afin d'identifier, de détecter et de démanteler efficacement les systèmes de blanchiment d'argent impliquant des biens et des services, y compris ceux qui exploitent les pratiques de facturation abusives, les services professionnels et les accords contractuels transfrontaliers. Nous encourageons une coopération renforcée en matière de sécurité financière numérique, notamment pour la prévention de la fraude dans les systèmes de paiement transfrontaliers.
43. Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir la coopération des BRICS en matière de prévention et de lutte contre la corruption et à poursuivre la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents.



des accords à cet égard, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Dans ce contexte, nous saluons les progrès accomplis par le Groupe de travail anticorruption des BRICS en matière de renforcement de la coopération internationale sur le recouvrement d'avoirs et la lutte contre la corruption transfrontalière. Nous nous félicitons de la création du Réseau d'experts des BRICS sur le recouvrement d'avoirs, destiné à renforcer la coopération entre les points focaux et les experts, et encourageons les autorités compétentes à utiliser activement et efficacement les outils pratiques élaborés par le Réseau. Nous saluons également le Répertoire des BRICS sur la coopération informelle pour la recherche des fugitifs recherchés pour corruption et le soutien à leur extradition. Nous prenons acte des discussions en cours concernant la proposition de création d'un Réseau de praticiens de l'application de la loi afin de renforcer la coopération internationale sur les fugitifs, conformément à nos cadres juridiques nationaux respectifs. Nous saluons également les initiatives des pays des BRICS visant à promouvoir la transparence, l'intégrité et la responsabilité dans la gouvernance, ainsi que l'échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance éthique et de systèmes numériques. Nous encourageons la poursuite de la coopération entre les pays des BRICS afin de renforcer les cadres anticorruption et les capacités institutionnelles. Nous soulignons l'importance d'un recouvrement efficace des avoirs criminels dans la lutte contre la corruption et encourageons les pays BRICS à renforcer leur coopération, notamment par le biais de réseaux de traçage des avoirs et d'autres mécanismes pratiques, afin de faciliter le recouvrement et la restitution des avoirs conformément à la CNUCC et aux lois nationales.

44. Nous exprimons notre vive préoccupation face à la situation mondiale concernant la production, le trafic et l'abus de drogues illicites, et reconnaissons qu'elle menace gravement la sécurité publique, la santé et le bien-être de l'humanité et compromet le développement durable des États. À cet égard, nous saluons la Déclaration de Guwahati, publiée par les chefs des agences antidrogue des BRICS, qui facilitera la coopération opérationnelle et technique entre ces agences.
45. Nous saluons les réalisations de la Constellation de satellites de télédétection des BRICS (RSSC) qui a permis d'exploiter la technologie spatiale pour relever les défis mondiaux et favoriser le développement socio-économique. Nous reconnaissons l'importance de la coopération internationale pour l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris l'utilisation pacifique des systèmes spatiaux, et réaffirmons notre engagement à réduire les asymétries existantes en matière de capacités spatiales entre les pays des BRICS. Nous nous félicitons des discussions tenues à Bengaluru lors de la réunion des chefs des agences spatiales des BRICS, qui ont souligné l'importance de la réduction des débris spatiaux pour garantir la durabilité à long terme des activités spatiales. Nous saluons également les progrès significatifs accomplis dans la finalisation de l'amendement à l'Accord RSSC des BRICS afin de permettre l'intégration de nouvelles agences spatiales des BRICS et dans l'élaboration du mandat du Conseil spatial des BRICS. Nous nous félicitons également chaleureusement du 65e anniversaire de...



Le premier vol spatial habité de M. Youri Gagarine, le 12 avril 1961, a marqué une étape historique dans l'exploration de l'espace et a ouvert de nouvelles frontières pour toute l'humanité.

46. Nous reconnaissons la nécessité de garantir l'utilisation des systèmes spatiaux, ainsi que des acquis de la science et des technologies spatiales, à des fins pacifiques. Nous réaffirmons également notre soutien à la garantie de la durabilité à long terme des activités spatiales et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace (PAROS) et de son militarisation, ainsi que des menaces ou de l'emploi de la force contre les objets spatiaux, notamment par le biais de négociations visant à adopter un instrument juridique multilatéral pertinent pour garantir la sécurité mondiale. Nous saluons la soumission, en 2014, à la Conférence du désarmement, du projet de traité actualisé sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre les objets spatiaux (PPWT) comme une étape importante vers cet objectif. Nous soulignons que des engagements pratiques et non contraignants, tels que les mesures de transparence et de confiance (MTC), et les normes, règles et principes universellement acceptés, peuvent également contribuer à la PAROS. Nous prenons note de l'initiative de certains membres des BRICS à l'Assemblée générale de créer un groupe de travail unique à composition non limitée afin de permettre des discussions cohérentes, inclusives et efficaces qui servent cet objectif et nous nous engageons à participer de manière constructive au processus, sur la base des réalisations existantes, y compris sur des éléments substantiels d'un instrument juridiquement contraignant sur le PAROS.
47. Nous reconnaissons le rôle transformateur des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme moteur essentiel de la croissance socio-économique et de la transformation numérique dans les pays BRICS et réaffirmons notre engagement à renforcer la collaboration dans ce domaine, en nous appuyant sur les priorités nationales et les engagements internationaux de chaque pays. Nous réaffirmons notre soutien à un environnement TIC ouvert, sûr, sécurisé, stable, accessible, pacifique et interopérable, dans le respect de la souveraineté et de la sécurité nationale de chaque pays, et saluons la mise en œuvre du Mécanisme mondial sur les évolutions dans le domaine des TIC dans le contexte de la sécurité internationale et la promotion d'un comportement responsable des États dans l'utilisation des TIC. Nous soulignons le rôle central de l'ONU dans la promotion d'un dialogue constructif visant à forger une compréhension commune de la sécurité dans l'utilisation des TIC, notamment par des discussions sur l'élaboration d'un cadre juridique universel en la matière et le respect accru des normes, règles et principes universellement acceptés en matière de comportement responsable des États dans l'utilisation des TIC. Nous encourageons tous les États à envisager de signer et de ratifier la Convention des Nations Unies contre la cybercriminalité, conformément à leur législation, leurs processus et leurs procédures internes, afin d'assurer son entrée en vigueur rapide et de renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la cybercriminalité. Nous appelons tous les États à poursuivre leur engagement au sein du Comité spécial, conformément aux résolutions 74/247, 75/282 et 79/243 de l'Assemblée générale, en vue de...



à la négociation d'un protocole complémentaire à la Convention portant notamment sur des infractions pénales supplémentaires, le cas échéant, et à l'élaboration du projet de règlement intérieur de la Conférence des États parties.

48. Nous saluons les progrès accomplis dans la promotion de la coopération des BRICS, conformément à la Feuille de route pour une coopération pratique en matière de sécurité des TIC et à son rapport d'étape. Nous reconnaissons le rôle important du Groupe de travail des BRICS sur la sécurité des TIC pour le renforcement de la coopération entre les membres des BRICS dans des domaines tels que les échanges de politiques, le partage des meilleures pratiques entre les équipes d'intervention d'urgence informatique (CERT), la coopération policière et la recherche et le développement conjoints. Nous soulignons l'importance des échanges universitaires et de recherche au sein des BRICS. Nous insistons sur la nécessité de promouvoir l'utilisation des TIC à des fins pacifiques et de développement, de manière plus inclusive, accessible, durable et interopérable, et de veiller à ce que leurs applications restent centrées sur l'humain. Nous appelons à des efforts concertés et inclusifs pour relever les défis liés au monde numérique, tels que les menaces à la sécurité des TIC, les logiciels malveillants, la sécurité des données et le détournement des technologies, notamment la cybercriminalité, la désinformation, les discours de haine et les deepfakes. Nous préconisons une approche globale, équilibrée et objective du développement et de la sécurité des produits et systèmes TIC, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de règles et de normes communes interopérables à l'échelle mondiale pour la sécurité des chaînes d'approvisionnement. Nous soulignons l'importance croissante des télécommunications pour le maintien de la paix et le développement économique et social.

Croissance économique mondiale durable et inclusive

49. Nous constatons que les défis mondiaux actuels sont complexes et interdépendants, et qu'ils entravent la croissance économique et le développement durable des pays, tout en accentuant les disparités de développement persistantes entre les pays et les régions. Nous reconnaissons que des réponses concrètes et applicables, tenant compte des priorités nationales, de l'appropriation nationale et des différents stades de développement, sont essentielles pour relever ces défis, et nous réaffirmons l'importance particulière du développement durable et de la croissance inclusive dans l'agenda des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous réaffirmons que les BRICS demeurent une plateforme importante de dialogue, de diplomatie et de coopération pour faire progresser les solutions pratiques aux défis communs.

50. Nous saluons l'approfondissement de la coopération dans les initiatives mondiales de santé et réaffirmons notre engagement à promouvoir la couverture sanitaire universelle grâce à des approches résilientes, inclusives et centrées sur les personnes. Nous reconnaissons l'importance de la poursuite de la coopération entre les membres des BRICS et la nécessité de partager les expériences, les innovations et les meilleures pratiques pour améliorer les résultats sanitaires dans les pays des BRICS. Nous réitérons notre



Nous partageons la conviction que la coopération multilatérale en matière de santé doit être préservée et renforcée, en soulignant le rôle essentiel de coordination de l'Organisation mondiale de la Santé. Dans ce contexte, tout en réaffirmant les droits souverains des États sur leurs ressources biologiques ainsi que leur droit souverain de légiférer et de mettre en œuvre des lois, notamment en matière d'accès aux ressources biologiques et de partage des avantages, nous encourageons la poursuite d'un engagement constructif dans les négociations de l'Annexe sur l'accès aux agents pathogènes et le partage des avantages (PABS) à l'Accord de l'OMS relatif aux pandémies, afin de soutenir un cadre multilatéral sûr, équitable, transparent et efficace.

51. Nous saluons les conclusions de la 16e réunion des ministres de la Santé des BRICS qui s'est tenue à Chandigarh.

Nous reconnaissons que la tuberculose constitue un défi majeur de santé publique mondiale qui exige une action coordonnée, un investissement soutenu dans la recherche et des mécanismes efficaces de coopération intersectorielle. Apprentissage et innovations. Nous réaffirmons que les pays et les institutions ont un rôle essentiel à jouer dans l'éradication de la tuberculose, ce qui est possible grâce à une collaboration mutuelle, au partage des technologies et à une action concertée pour promouvoir la recherche sur la tuberculose. Reconnaisant que les épidémies de maladies infectieuses, les menaces zoonotiques, la résistance aux antimicrobiens et autres urgences de santé publique dépassent les frontières nationales et nécessitent une coopération internationale renforcée, un partage rapide de l'information et une action collective coordonnée, nous soulignons l'importance de renforcer la sécurité sanitaire mondiale grâce à des systèmes de surveillance résilients, des mécanismes d'alerte précoce efficaces et des capacités de préparation et de réponse renforcées. Reconnaisant le rôle central de l'Organisation mondiale de la Santé et du Règlement sanitaire international (2005) amendé, nous soulignons l'importance d'améliorer la santé mondiale grâce à des systèmes de surveillance, d'alerte précoce et de réponse rapide résilients et à une coordination efficace. À cet égard, nous saluons la création d'un sous-groupe de travail dédié à la promotion du Système intégré d'alerte précoce des BRICS pour la prévention et la riposte aux maladies infectieuses de masse, ainsi que son mandat.

52. Nous encourageons le renforcement de la collaboration entre les autorités réglementaires des produits médicaux des BRICS en étendant le champ d'application du mémorandum d'entente existant sur la coopération en matière de réglementation des produits médicaux aux autorités réglementaires de tous les pays membres des BRICS, et réaffirmons l'importance de renforcer les approches réglementaires collaboratives afin de garantir la disponibilité et l'accessibilité continues de produits médicaux de qualité, sûrs et efficaces. À cet égard, nous saluons les efforts collectifs des autorités réglementaires des BRICS pour l'élaboration du Livre blanc des BRICS sur les BPF, qui consolide les meilleures pratiques en matière d'expérience réglementaire et d'approches techniques.

53. Nous réaffirmons notre engagement à renforcer la coopération en matière de systèmes de santé numériques centrés sur la personne et saluons le Compendium des BRICS sur l'architecture de la santé numérique



pour la continuité des soins, y compris l'accès aux soins de santé dans les régions éloignées, en tant que ressource de connaissances précieuse.

54. Nous reconnaissons que l'obésité et les maladies non transmissibles (MNT) sont devenues des défis majeurs en matière de santé publique mondiale et réaffirmons notre engagement à renforcer les soins de santé préventifs et promotionnels grâce à des approches gouvernementales et sociétales globales.

À cet égard, nous approuvons le lancement de la Mission des BRICS pour un mode de vie sain et de la Feuille de route des BRICS pour l'Initiative conjointe de promotion d'un mode de vie sain (2026-2029). Nous saluons également le Recueil des meilleures pratiques reproductibles en matière de mode de vie sain. Nous reconnaissons que la promotion du bien-être mental est un pilier essentiel de la santé et du développement durable et soutenons la mise en place d'un Réseau de pôles de formation des BRICS et d'un Réseau de centres d'excellence des BRICS, dont l'Institut national de la santé mentale et des neurosciences (NIMHANS) serait le centre d'excellence coordinateur. Ce Réseau de centres d'excellence pourrait également servir de plateforme pour faciliter la recherche collaborative, le dialogue politique, l'échange de bonnes pratiques et le co-développement de stratégies de promotion de la santé mentale fondées sur des données probantes dans les pays des BRICS. Un groupe désigné de représentants de chaque État membre des BRICS assurera conjointement la coordination du Centre d'excellence/Réseau de centres d'excellence, garantissant une prise de décision équilibrée et une responsabilité partagée afin de parvenir à une coopération scientifique et technique approfondie et d'assurer l'intégration durable et à grande échelle du bien-être mental dans les soins de santé primaires. Nous saluons également le Recueil des meilleures pratiques en matière de promotion du bien-être mental.

55. Nous soulignons l'importance de prendre en compte les conséquences des crises sur la santé mentale et nous nous engageons à fournir des interventions psychosociales et de santé mentale (MHPSS) opportunes, accessibles et durables aux populations touchées, en particulier aux personnes en situation de vulnérabilité, y compris les enfants et les adolescents.

56. Nous reconnaissons l'importance croissante de la médecine traditionnelle, complémentaire et intégrative (MTCI) pour le renforcement des systèmes de santé et sa contribution à la couverture sanitaire universelle (CSU). Nous saluons la proposition de création d'un groupe de travail d'experts des BRICS sur la MTCI dans le cadre du volet santé des BRICS, en tant que plateforme de dialogue, de collaboration et d'échange entre les États membres. Nous soulignons l'importance d'une recherche coordonnée sur les plantes médicinales et les préparations à base de plantes à usage thérapeutique et préventif, afin que les pharmacopées traditionnelles partagées des pays membres puissent servir de base au développement de produits thérapeutiques sûrs, efficaces et abordables. Nous réaffirmons l'importance de garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des pratiques et des produits de MTCI.

des approches fondées sur des données probantes et des cadres réglementaires appropriés, en accord avec les contextes nationaux.

- 
57. Nous insistons sur l'importance de renforcer les effectifs de santé afin de garantir un système de santé résilient et performant dans les pays en développement et les PMA. À cet égard, nous appelons à un renforcement de la coopération des BRICS, notamment en matière de renforcement des capacités, de formation et de recherche.
58. Nous reconnaissons le rôle essentiel des Instituts nationaux de santé publique (INSP) dans le renforcement des systèmes de santé publique par l'élaboration de politiques, le développement des compétences du personnel, la surveillance des maladies, la préparation et la réponse aux épidémies, les systèmes de laboratoires de santé publique et la recherche appliquée. Nous reconnaissons l'importance de s'attaquer aux maladies liées aux déterminants sociaux de la santé (MDS) par le biais d'une collaboration multisectorielle, de l'échange de bonnes pratiques et de technologies de santé innovantes, notamment la santé numérique, afin de renforcer les capacités collectives et d'accélérer les progrès vers la réduction des inégalités en matière de santé. Nous approuvons donc les « cadres opérationnels » relatifs aux INSP et aux MDS en tant que plateformes de collaboration adaptées aux contextes nationaux pour renforcer l'action collective des pays membres des BRICS. Nous soutenons les activités du Centre de recherche et développement sur les vaccins des BRICS et reconnaissons l'importance de la collaboration en médecine nucléaire. Nous saluons les activités du Groupe de travail des BRICS sur la médecine nucléaire, qui visent à renforcer la coopération entre les États membres des BRICS et à promouvoir la collaboration continue dans ce domaine. Nous soulignons l'importance de la Revue de santé des BRICS pour la diffusion des résultats de recherche et la promotion de la coopération scientifique au sein des BRICS, et encourageons la participation continue des pays des BRICS à son développement.
59. Nous soulignons l'importance de renforcer l'infrastructure sanitaire et la production locale de produits médicaux, d'améliorer la préparation aux futures urgences sanitaires grâce à des systèmes de surveillance plus robustes, des réseaux de laboratoires, en tirant parti des technologies de santé numérique et de l'intelligence artificielle, en intégrant la médecine traditionnelle dans les systèmes de santé, en assurant la coopération technique entre les instituts de santé publique, en développant des cadres réglementaires solides, en formant une main-d'œuvre qualifiée en santé et en menant des activités de recherche et de développement collaboratives, en renforçant les capacités et en formant afin de garantir un accès rapide, abordable et équitable aux services de santé, aux vaccins, aux traitements et aux diagnostics.
60. Nous reconnaissons que les pays BRICS sont des acteurs clés de la production alimentaire mondiale et, à ce titre, jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la productivité et de la durabilité agricoles, ainsi que dans la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale. Nous insistons sur l'importance de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'atténuer les effets de la forte volatilité des prix alimentaires, ainsi que des crises d'approvisionnement soudaines, notamment les pénuries d'engrais. À cet égard, nous reconnaissons l'importance de poursuivre le développement de l'initiative visant à établir une plateforme d'échange de céréales au sein des BRICS (la Bourse des céréales des BRICS) et nous nous félicitons de la poursuite des discussions sur les modalités de sa mise
- 



Nous soutenons la poursuite des discussions sur les politiques nationales et la coordination internationale visant à améliorer la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation, la stabilité et l'abordabilité des aliments, ainsi que des intrants agricoles et de production alimentaire pertinents dans les BRICS et les autres pays en développement – notamment ceux qui renforcent les capacités nationales de réponse aux perturbations de l'approvisionnement, tels que les systèmes nationaux de réserves alimentaires et les systèmes semenciers résilients à la sécheresse et adaptés au climat. S'appuyant sur les Principes de haut niveau du Deccan sur la sécurité alimentaire et la nutrition, nous reconnaissons également l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté comme une initiative importante pour promouvoir la coopération internationale. Nous souhaitons également que des discussions soient menées sur la facilitation du commerce intra-BRICS des produits agricoles et des intrants de production agricole et alimentaire, notamment en promouvant des chaînes d'approvisionnement résilientes et non discriminatoires, et en améliorant les chaînes de valeur et les pratiques agricoles durables. Nous reconnaissons également que les agriculteurs familiaux, y compris les petits exploitants, les éleveurs, les pêcheurs artisanaux et à petite échelle et les aquaculteurs, les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les jeunes, conformément à la législation nationale, sont des acteurs essentiels des systèmes agricoles et alimentaires.

61. Nous saluons les conclusions de la 16e réunion des ministres de l'Agriculture des BRICS, qui s'est tenue à Indore. Nous approuvons la création d'un réseau collaboratif, non contraignant et axé sur les agriculteurs, le BRICS AGRIN (Réseau d'intrants agricoles, de ressources génétiques et d'information), s'appuyant sur les meilleures pratiques nationales, régionales et internationales. Nous saluons également le lancement d'un Forum mondial sur les droits des agriculteurs dans les systèmes semenciers, destiné à relever les défis communs, à promouvoir des politiques efficaces et à encourager la documentation et l'échange des savoirs traditionnels relatifs à l'agriculture et aux systèmes semenciers.
62. Nous saluons par ailleurs le renforcement de la coopération agricole grâce à la création d'un réseau BRICS de centres d'excellence en agroécologie et agriculture régénératrice pour la résilience climatique et la productivité, ainsi que d'un réseau BRICS sur l'agriculture numérique, incluant l'agroforesterie, la pêche et l'aquaculture. Nous encourageons également la poursuite de la coopération dans le cadre du Dialogue BRICS sur le développement de la pêche et de l'aquaculture.
63. Nous réaffirmons notre engagement à faire progresser les négociations agricoles à l'OMC, conformément aux mandats ministériels existants et à l'Accord de l'OMC sur l'agriculture (AoA), en vue de réaliser des progrès sur les questions mandatées de longue date et de promouvoir un système commercial agricole équitable, équilibré et axé sur le développement, tout en reconnaissant que l'évolution des politiques et des réglementations affecte de plus en plus la production et le commerce agricoles, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des petits exploitants et des agriculteurs familiaux.



Nous saluons également les efforts déployés en cours pour promouvoir la durabilité, l'inclusion et un accès équitable au marché dans le secteur mondial des huiles végétales durables.

64. Nous reconnaissons que la sécurité énergétique est un fondement essentiel du développement social et économique, de la sécurité nationale et du bien-être de toutes les nations. Nous soulignons la nécessité de renforcer la sécurité énergétique en garantissant la stabilité des marchés de l'énergie et en maintenant un approvisionnement énergétique continu provenant de sources diversifiées, en renforçant les chaînes de valeur, en assurant la résilience et la protection des infrastructures énergétiques critiques, y compris les infrastructures transfrontalières. Nous reconnaissons que les combustibles fossiles continueront de jouer un rôle important dans le bouquet énergétique mondial, en particulier pour les marchés émergents et les économies en développement, et nous reconnaissons la nécessité de promouvoir des transitions énergétiques justes, ordonnées, équitables et inclusives et de réduire les émissions de GES conformément à nos objectifs climatiques et en respectant l'ODD 7, ainsi que les principes de neutralité technologique et de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives, en tenant compte des circonstances, des besoins et des priorités nationales. Nous saluons les travaux de la Plateforme de coopération pour la recherche énergétique des BRICS (ERCP) et la tenue du Sommet de la jeunesse sur l'énergie des BRICS pour favoriser une plus grande participation des femmes et des jeunes aux discussions sur l'énergie au sein des BRICS.
65. Nous soulignons le rôle croissant de la numérisation dans les systèmes énergétiques, notamment grâce à des technologies telles que l'intelligence artificielle et l'analyse avancée des données, qui offrent un potentiel considérable pour améliorer la planification des systèmes, la gestion des réseaux, l'intégration des énergies renouvelables, l'efficacité opérationnelle et le renforcement de la cyber-résilience des infrastructures énergétiques. À cet égard, nous saluons les Principes directeurs des BRICS sur les réseaux intelligents et le stockage de l'énergie. Nous prenons note de l'initiative de la présidence visant à créer le Centre d'excellence numérique des BRICS pour les réseaux intelligents et le stockage de l'énergie dans le cadre du groupe de travail sur les réseaux intelligents du Programme de coopération énergétique des BRICS (PREG), en tant que mécanisme de dialogue volontaire favorisant la coopération.
66. Nous soulignons l'importance de bouquets énergétiques équilibrés et diversifiés, adaptés aux réalités nationales, et reconnaissons le rôle essentiel que joue la plus grande variété de sources et de technologies énergétiques, notamment les énergies renouvelables, la bioénergie, les combustibles fossiles, l'énergie nucléaire, l'hydroélectricité, l'hydrogène, les technologies à faibles émissions de carbone et les technologies de stockage de l'énergie, dans la réalisation des ODD et la sécurité énergétique. Nous insistons sur le rôle de toutes les sources d'énergie disponibles, de chaînes d'approvisionnement énergétiques résilientes et d'une coopération renforcée entre les pays BRICS, notamment par le biais de discussions sur l'énergie. À cet égard, nous encourageons
- Les BRICS collaborent sur des normes interopérables et des cadres de certification pour l'hydrogène à émissions nulles ou faibles et apprécient le travail en cours sur le rapport commun des BRICS sur les chaînes de valeur de l'hydrogène à cet égard.



67. Nous affirmons la nécessité de promouvoir des chaînes d'approvisionnement fiables, responsables, diversifiées, résilientes, équitables, durables et justes en minéraux critiques afin de garantir le partage des bénéfices, la création de valeur ajoutée et la diversification économique des pays riches en ressources, tout en préservant pleinement leurs droits souverains sur ces ressources, ainsi que leur droit d'adopter, de maintenir et de faire appliquer les mesures nécessaires à la poursuite d'objectifs légitimes de politique publique. Nous reconnaissons le rôle essentiel des minéraux critiques pour le développement de technologies énergétiques à faibles émissions ou à émissions nulles, la sécurité énergétique et la résilience des chaînes d'approvisionnement énergétique.

68. Nous réaffirmons l'importance de renforcer la coopération dans le cadre du Partenariat pour la nouvelle révolution industrielle (PartNIR), qui sert de plateforme de pilotage pour identifier les intérêts, les défis et les opportunités dans un paysage industriel en pleine mutation. Nous soulignons le rôle essentiel des économies des BRICS pour stimuler l'innovation, faire progresser la coopération technologique, notamment dans les domaines liés à l'Industrie 4.0, et favoriser un engagement plus étroit entre les jeunes entreprises et les PME grâce à des initiatives et des échanges intra-BRICS.

Nous réaffirmons notre soutien aux efforts déployés par les groupes de travail sectoriels dans le cadre de PartNIR. Nous encourageons les membres des BRICS à tirer parti des mécanismes existants pour faire progresser la coopération dans les domaines d'intérêt commun. Nous saluons les efforts du Centre d'innovation BRICS PartNIR (BPIC) pour l'organisation d'événements en 2026, notamment le Forum des BRICS sur PartNIR. Nous nous félicitons de la mise en place du

Nous saluons le renforcement du réseau d'incubateurs des BRICS et l'examen approfondi de la création d'un fonds d'innovation pour les startups des BRICS, en tant que mécanisme potentiel pour catalyser la croissance des startups par l'innovation. Nous nous félicitons également du renforcement du BRICS Startup Knowledge Hub et du BRICS Startup Forum.

69. Tout en reconnaissant le rôle clé du secteur industriel dans la réalisation de la croissance économique et de la transformation structurelle, nous convenons de favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation menée par les start-ups, notamment par le biais du développement de parcs industriels et d'autres initiatives nationales d'industrialisation afin de faciliter la liaison des intrants, d'accroître les exportations de l'industrie manufacturière, l'accès au marché des PME, le transfert de technologie et la coopération, la productivité et d'assurer la durabilité environnementale.

70. Nous reconnaissons le travail des sept groupes de travail spécialisés de la coopération industrielle des BRICS et saluons leurs réalisations. Nous nous félicitons de l'adoption du mandat et du plan d'action du groupe de travail sur l'industrie photovoltaïque et encourageons chaque membre des BRICS à développer son propre portail de connaissances pour le partage des mises à jour politiques et des meilleures pratiques, et à soutenir l'élaboration de la feuille de route de la coopération solaire photovoltaïque des BRICS afin d'identifier les domaines prioritaires de coopération technologique, de financement et de renforcement des capacités. Nous saluons les efforts déployés par le groupe de travail sur la fabrication intelligente et la robotique pour formuler son plan d'action visant à identifier des initiatives en matière de développement d'usines intelligentes, de partage de solutions, de coopération normative et de formation des talents.



reconnaître l'importance de promouvoir la numérisation, la durabilité et l'innovation dans le secteur de la production chimique au sein du Groupe de travail sur l'industrie chimique, au bénéfice des pays BRICS.

71. Nous saluons les initiatives entreprises par le Groupe de travail sur les PME et félicitons la présidence indienne d'avoir convoqué le premier Forum des PME des BRICS à Agra et son rapport intitulé « Renforcer la compétitivité des MPME dans les BRICS : améliorer l'accès au financement et à la technologie et favoriser une croissance durable ». Nous reconnaissons la portée de ce rapport en matière de promotion de la coopération, d'échange de bonnes pratiques et de croissance inclusive entre les MPME des pays des BRICS et soutenons la tenue du deuxième Forum des PME. À cet égard, nous saluons le Cadre de coopération du Groupe de travail sur les PME.
72. Nous saluons la mise en œuvre du Centre des compétences industrielles des BRICS, établi en coopération avec l'ONUDI, et le travail accompli pour accompagner les entreprises manufacturières, notamment les PME des pays BRICS, dans l'adoption de l'Industrie 4.0 et des technologies de production numérique avancées. Nous notons que cette plateforme facilite des échanges ciblés sur la nouvelle industrialisation grâce aux technologies émergentes de pointe, dont l'intelligence artificielle, selon les besoins et conformément aux priorités nationales de chaque État membre. Nous prenons note de l'initiative du Centre chinois des compétences industrielles des BRICS (CCBIC) de publier un recueil sur la coopération industrielle des BRICS et nous nous félicitons de la création du Centre indien des compétences industrielles des BRICS (ICBIC). Nous encourageons le Centre des compétences industrielles des BRICS à renforcer son engagement auprès de tous les pays BRICS.
73. Nous soulignons l'importance de la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation (STI) comme moteur essentiel du développement économique et social durable et saluons le travail accompli à cet égard par les 14 groupes de travail thématiques STI des BRICS et le Comité directeur STI des BRICS. Nous réaffirmons notre engagement en faveur du développement durable, du développement de nouvelles forces productives de qualité, de la promotion d'une croissance plus résiliente et de haute qualité, de l'inclusion sociale et de la promotion de l'innovation et de la technologie comme catalyseurs de l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des populations des pays BRICS. Nous saluons la Déclaration commune de Chennai de nos ministres de la STI et prenons acte du Répertoire scientifique et de recherche des BRICS, conçu comme une plateforme structurée de stockage et de partage des connaissances entre les pays BRICS sur une base volontaire et conformément aux lois et réglementations nationales, dans le respect de la sécurité des données, des droits de propriété intellectuelle et des politiques nationales pertinentes. Nous prenons note de son projet de document-cadre. Nous apprécions également la coopération dans des domaines émergents tels que les technologies quantiques. Nous saluons l'adoption du plan d'action du groupe de travail des BRICS sur les infrastructures de recherche et les projets de mégascience, ainsi que la proposition de créer le Réseau mondial des BRICS pour les infrastructures de recherche avancées (GRAIN). Centres et Comité de coordination conjoint.

74. Nous reconnaissons que l'infrastructure des câbles sous-marins pour les pays BRICS constitue un fondement important de la connectivité numérique internationale et de la résilience des réseaux. Nous saluons le travail de coordination du groupe de travail dédié qui a finalisé le document « Câbles BRICS »

Suite à la Déclaration de Rio de Janeiro de 2025, qui a salué l'ouverture d'une étude de faisabilité technique et économique pour la mise en place d'un réseau de communication à haut débit par câbles sous-marins entre les pays BRICS, nous soutenons la poursuite du dialogue et de la coopération, sur une base volontaire, entre les pays BRICS, en fonction de leurs contextes et priorités nationaux. Nous encourageons également le Comité de pilotage STI des BRICS à poursuivre ce dialogue au sein du Groupe de travail et à proposer les prochaines étapes de l'étude de faisabilité, en tenant compte des priorités et réglementations nationales. Enfin, nous espérons une coordination renforcée entre les volets TIC et STI des BRICS, afin d'éviter tout chevauchement des travaux.

progrès.

75. Nous célébrons le dixième anniversaire du Programme-cadre STI des BRICS, qui constitue le principal mécanisme de financement de la recherche scientifique conjointe. Nous prenons note de l'événement dédié qui se tiendra en Russie en octobre 2026 pour marquer cet événement. Nous saluons également le lancement du

Le premier appel à projets d'innovation, l'appel à projets pilotes phares, ainsi que le 7e appel à projets de recherche régulier, sont en cours et nous attendons avec intérêt leurs résultats.

76. Reconnaisant le rôle essentiel des jeunes dans la stimulation de l'innovation et leur contribution à notre prospérité collective, à notre croissance économique et à notre compétitivité future, nous encourageons les membres des BRICS à promouvoir l'engagement des jeunes chercheurs et des jeunes entreprises innovantes par le biais de mécanismes établis, notamment le Forum des jeunes scientifiques et le Prix des jeunes innovateurs. Nous saluons également les initiatives visant à renforcer les écosystèmes d'innovation et à promouvoir une croissance durable et inclusive, y compris la plateforme virtuelle proposée pour les jeunes entreprises innovantes des BRICS, qui permettra aux anciens lauréats des prix Jeunes scientifiques et Jeunes innovateurs des BRICS de se rencontrer et d'échanger, de développer leur réseau et de favoriser les échanges entre eux.

77. Nous reconnaissons que les écosystèmes numériques et TIC constituent un fondement essentiel du développement économique, de l'inclusion sociale, de l'amélioration des services publics, de la croissance durable, de la résilience et de l'innovation, et nous insistons sur l'approfondissement de la coopération des BRICS en vue d'un écosystème numérique souverain et autonome. À cet égard, nous soulignons le potentiel transformateur d'infrastructures et de biens publics numériques résilients, sûrs, sécurisés, inclusifs et interopérables, adaptés aux priorités et aux contextes nationaux, afin de renforcer les écosystèmes numériques, de fournir des services à grande échelle et d'accroître les opportunités socio-économiques pour tous. Nous prenons note de la proposition de lancement du référentiel d'infrastructures publiques numériques des BRICS.



pays et projets pilotes de solutions d'infrastructure publique numérique pour la transformation numérique des pays BRICS.

78. Nous reconnaissons que la recherche et le développement sur les futurs réseaux revêtent une grande importance pour la promotion de la transformation numérique et de la connectivité entre les pays BRICS, et nous encourageons tous les membres des BRICS à désigner une antenne nationale pour le BIFN. À cet égard, nous prenons note de la proposition de création d'un réseau de coopération pour l'écosystème numérique des pays BRICS, incluant la proposition relative à un portail d'information dédié.
79. Nous encourageons le renforcement de la coopération en matière de formation numérique, de recherche et de développement des capacités grâce à des approches évolutives, adaptées au contexte et collaboratives. À cet égard, nous prenons note de la proposition de création de centres de renforcement des capacités pour les États membres des BRICS, initiative louable visant à former une main-d'œuvre prête pour l'avenir. Nous saluons également les efforts déployés pour élaborer un recueil sur la connectivité numérique universelle et résiliente, destiné au partage d'expériences politiques avec les pays des BRICS. Par ailleurs, nous nous félicitons de la tenue du Forum numérique des BRICS 2026. Nous prenons également note de la réunion du Groupe de travail sur les infrastructures publiques numériques.
80. Nous réaffirmons notre engagement à garantir un environnement numérique sûr pour les enfants, notamment par des mesures proactives, la sensibilisation, la prévention, l'échange de bonnes pratiques, le renforcement des capacités et une protection centrée sur l'utilisateur. Nous réaffirmons également notre engagement à garantir un environnement numérique sûr pour les personnes âgées et les personnes en situation de vulnérabilité, pour lesquelles des mesures ciblées de prévention et de sensibilisation sont nécessaires.
81. Nous reconnaissons que l'intelligence artificielle offre d'immenses opportunités pour stimuler la croissance économique et le développement durable pour tous. Nous constatons également que la coopération internationale visant à améliorer l'accessibilité aux ressources en IA tout en garantissant leur sûreté, leur sécurité, leur inclusivité et leur fiabilité, à promouvoir l'efficacité énergétique des systèmes d'IA, à encourager la science et l'innovation en IA, à développer des technologies d'IA fiables, à tirer parti de l'IA pour la croissance économique et le bien commun et à atténuer les risques potentiels, serait essentielle pour promouvoir un avenir juste, équitable et prospère pour tous les pays, en particulier ceux du Sud. Nous félicitons l'Inde pour la tenue réussie du Sommet sur l'impact de l'IA en février 2026 et reconnaissons que ce Sommet contribuera à renforcer la coopération internationale pour faire progresser les priorités communes. Nous saluons également la Conférence mondiale sur l'IA et la Réunion de haut niveau sur la gouvernance mondiale de l'IA à Shanghai et leur contribution au renforcement de la coopération internationale en matière d'IA pour le bien de tous. Nous nous engageons à mettre en œuvre la Déclaration des dirigeants des BRICS sur la gouvernance mondiale de l'intelligence artificielle.

- 
82. Tout en reconnaissant la complexité croissante des risques de catastrophe, notamment ceux liés aux changements climatiques, en particulier pour les pays du Sud, nous réaffirmons notre engagement en faveur de la coopération des BRICS afin d'améliorer les systèmes et les capacités nationaux de réduction des risques de catastrophe, de limiter les dommages qui y sont associés et de protéger les infrastructures, les vies humaines et les moyens de subsistance ; de partager les savoirs traditionnels, autochtones et locaux ainsi que les approches communautaires, de garantir la préparation et l'autonomie ; et de mobiliser des financements adéquats, prévisibles et accessibles, y compris des investissements publics et privés, pour un développement global des infrastructures. Dans ce contexte, nous saluons les Lignes directrices des BRICS pour l'intégration des données d'alerte précoce en matière de gestion des catastrophes et les Principes volontaires des BRICS pour des infrastructures urbaines résilientes au climat.
83. Nous soulignons que le renforcement de la résilience des infrastructures face aux risques climatiques et aux catastrophes est essentiel à la réalisation du développement durable. À cet égard, nous reconnaissons le rôle de la Coalition pour des infrastructures résilientes aux catastrophes (CDRI) en tant que partenariat international qui soutient les pays membres et partenaires dans l'intégration de la résilience des infrastructures grâce à une assistance technique, au partage des connaissances et à des approches politiques et financières favorables. Nous insistons sur l'importance d'investir dans le développement d'une résilience durable, de privilégier la prévention et d'agir de manière proactive, en s'appuyant sur des données probantes pour l'élaboration des politiques. Nous soulignons également l'importance de renforcer les systèmes d'alerte précoce et la planification tenant compte des risques afin d'améliorer les capacités de préparation et de réponse.
84. Nous reconnaissons que les membres des BRICS représentent une grande diversité de sociétés et de civilisations affectées différemment par des mesures protectionnistes unilatérales injustifiées et incompatibles avec les règles de l'OMC, et que les BRICS devraient s'attacher à promouvoir un environnement juste, équitable, stable et prévisible, propice à un développement durable et mutuellement bénéfique. Nous soulignons l'importance de créer des chaînes d'approvisionnement plus résilientes, fiables et stables, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement dans le cadre de leurs efforts de modernisation. À cet égard, nous convenons que les BRICS devraient œuvrer pour une participation plus large et plus équitable des pays en développement et des marchés émergents aux segments à plus forte valeur ajoutée de la production et de la fabrication mondiales, notamment en promouvant les initiatives commerciales et d'investissement, la coopération technique, le renforcement des capacités de production et le transfert de technologies, conformément aux lois, réglementations et politiques respectives de chaque membre.
85. Nous réaffirmons notre engagement à renforcer l'internationalisation des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en tant que moteur de croissance et de prospérité économiques. Nous reconnaissons que l'accès à un financement abordable demeure un obstacle majeur et structurel.
- 



Cette contrainte limite la participation des MPME au commerce et leur intégration aux chaînes de valeur mondiales (CVM). Nous saluons les Principes directeurs des BRICS relatifs aux cadres d'évaluation du crédit pour les MPME exportatrices, qui exploitent des sources de données diversifiées et pertinentes afin de réduire cette contrainte. Il est essentiel de réduire les asymétries d'information, d'améliorer l'évaluation des risques et d'élargir l'accès au financement formel pour les PME mal desservies. Nous comprenons l'importance de promouvoir des mécanismes de financement innovants, notamment des solutions numériques et multipartites, afin de faciliter l'accès des PME au financement du commerce international. Nous saluons le Consensus de Jaipur visant à étudier la mise en place d'un mécanisme d'escompte de factures pour les membres des BRICS. Ce mécanisme faciliterait l'escompte de factures, permettrait aux PME de mobiliser des fonds de roulement et de renforcer leur participation au commerce international.

86. Nous réaffirmons l'importance de la coopération pour garantir que les chaînes de valeur mondiales (CVM) soient résilientes, efficaces, prévisibles, productives, transparentes, sûres, équitables, stables et inclusives. Nous saluons les efforts de numérisation des chaînes de valeur mondiales (CVM). À cet égard, nous encourageons la coopération technique afin de favoriser les opportunités de facilitation des échanges, de renforcement des capacités, d'infrastructures critiques, de capacités industrielles, de connectivité accrue, de protection de la propriété intellectuelle, ainsi que la promotion et l'accélération d'un accès sûr, sécurisé et abordable à la technologie, contribuant ainsi à une croissance durable, conforme aux priorités nationales, aux législations nationales et aux obligations internationales de chaque Membre, le cas échéant. Nous entendons explorer le potentiel de leviers politiques complémentaires pour dynamiser les échanges intra-BRICS. Nous soutenons la mise en œuvre du Plan de travail sur la compréhension commune des CVM au sein des BRICS et nous nous félicitons du développement du Plan d'action des BRICS pour les CVM 2026-2030 et de toutes les initiatives qui y sont mentionnées. Nous insistons également sur la nécessité que ce Plan d'action prenne en compte les défis spécifiques rencontrés par les pays émergents et en développement (PED) pour monter en gamme.
87. Nous partageons la volonté d'exploiter le potentiel des zones économiques spéciales (ZES) des pays membres des BRICS, mécanismes éprouvés pour promouvoir le commerce, l'investissement, la coopération industrielle, l'innovation et l'intégration dans des chaînes de valeur mondiales résilientes et durables. Pour ce faire, nous offrons aux entreprises un environnement commercial favorable, des infrastructures performantes, des procédures réglementaires simplifiées et d'autres mesures facilitant leurs activités. Nous visons à renforcer la coopération en matière de connectivité et de facilitation des échanges, notamment par la numérisation des documents commerciaux, afin que les acteurs concernés puissent opérer dans un environnement plus efficace, transparent et fluide, en tenant compte des capacités spécifiques de chaque pays membre des BRICS.
88. Nous réaffirmons notre soutien au Processus de Kimberley, seul système intergouvernemental mondial de certification réglementant le commerce des diamants bruts, et soulignons notre engagement à empêcher l'entrée sur les marchés des diamants de la guerre. Nous saluons la présidence de l'Inde.



Nous prenons note de la Plateforme de coopération informelle des BRICS, qui réunit des pays africains producteurs de diamants, visant à garantir le libre-échange des diamants bruts et le développement durable de l'industrie diamantaire mondiale. Nous continuerons d'étudier des mécanismes viables pour promouvoir le commerce des diamants et des métaux précieux au sein des BRICS et sur le marché mondial.

89. Nous réaffirmons notre engagement à approfondir la coopération économique pragmatique et à renforcer le partenariat économique entre les membres des BRICS. Nous reconnaissons que la Stratégie de partenariat économique des BRICS demeure le cadre général de notre coopération et sert de base au développement de stratégies, de programmes et de feuilles de route sectoriels sous l'égide des pays membres. Prenant acte des progrès accomplis en vue de la finalisation de la Stratégie de partenariat économique des BRICS sous la présidence brésilienne en 2025, nous félicitons l'Inde pour son rôle moteur en 2026 dans la réalisation du mandat confié par les dirigeants en 2025, en pilotant avec succès la mise en œuvre de la Stratégie de partenariat économique des BRICS à l'horizon 2030.
90. Nous saluons les efforts déployés par le Groupe de travail des BRICS sur les paiements (BPTF) pour explorer des solutions pragmatiques en vue de mécanismes de paiement transfrontaliers efficaces, en s'appuyant sur les orientations que nous avons formulées dans les Déclarations de Kazan et de Rio, relatives à l'Initiative des BRICS sur les paiements transfrontaliers. À cet égard, nous prenons note des travaux menés pour étudier l'interopérabilité transfrontalière des canaux de paiement et de messagerie, ainsi que des discussions sur la promotion des règlements commerciaux et des investissements en monnaies locales des BRICS, dans le respect des priorités nationales et en reconnaissant qu'il n'existe pas de solution unique. Nous encourageons le BPTF à poursuivre les discussions, en s'appuyant sur les travaux en cours, afin de faciliter l'élaboration de solutions pratiques pour les paiements transfrontaliers entre les pays des BRICS, des solutions rapides, peu coûteuses, plus accessibles, efficaces, transparentes et sûres.
91. Nous saluons les travaux du Groupe de travail sur les partenariats public-privé (PPP) et les infrastructures. Nous saluons son rapport technique sur les modèles et modalités de PPP, ainsi que sur les mécanismes de réduction des risques, qui constituera une ressource précieuse pour les pays membres souhaitant renforcer leurs écosystèmes de PPP et améliorer leurs cadres de répartition des risques.
92. Nous reconnaissons la nécessité de mobiliser le potentiel collectif des BRICS pour bâtir un écosystème d'assurance BRICS plus autonome afin de soutenir les échanges commerciaux entre ses membres, et nous encourageons la poursuite des discussions sur le renforcement des capacités de réassurance. Forts des travaux des présidences précédentes, nous saluons la poursuite des échanges entre les membres intéressés sur l'exploration du concept d'un Centre de résilience de l'assurance des BRICS (BIRC) en tant que capacité partagée et volon



Cette plateforme vise à développer des modèles de risque communs, à échanger les meilleures pratiques et à renforcer les compétences spécialisées. À cet égard, les membres ont manifesté leur intérêt pour poursuivre les discussions concernant la proposition de l'Inde d'accueillir un Laboratoire de gestion des risques des BRICS, ouvert à la participation des membres intéressés, au Centre international de services financiers (IFSC) de GIFT City, dans le Gujarat. Nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions sur le renforcement des capacités de (ré)assurance des membres des BRICS, avec la participation volontaire des parties prenantes concernées, notamment les autorités de réglementation et les compagnies de réassurance des pays membres des BRICS.

93. Nous réitérons nos encouragements à poursuivre les efforts techniques relatifs à la Nouvelle Plateforme d'Investissement (NPI) et à s'appuyer sur les lignes directrices finalisées sous la présidence brésilienne. Nous saluons également les progrès accomplis sous la présidence indienne dans l'avancement des discussions sur la NPI. Nous prenons note des discussions techniques constructives qui ont eu lieu entre les membres concernant la création d'un groupe d'étude dédié, au sein du volet financier des BRICS, en tant que plateforme de dialogue technique et de partage des connaissances. Nous reconnaissons le large soutien exprimé par les membres en faveur de la poursuite des travaux selon une approche consensuelle, progressive et pilotée par les membres, dans le respect de la souveraineté nationale, de la diversité des cadres réglementaires et des mandats institutionnels existants. Nous encourageons la poursuite de l'engagement technique, notamment le perfectionnement du mandat du groupe d'étude, afin de favoriser une compréhension commune des modalités opérationnelles et du rôle des institutions BRICS concernées.

94. Réitérant notre encouragement à explorer les formats appropriés potentiels pour le dialogue sur l'infrastructure de règlement et de dépôt, nous prenons note de l'atelier technique qui a exploré les diverses dimensions juridiques, institutionnelles, réglementaires et techniques des systèmes de règlement et de dépôt à travers les membres, ce qui approfondira la compréhension entre les juridictions des BRICS et fournira une base pour un échange volontaire continu de connaissances, d'expériences et de dialogue et de coopération techniques entre les parties prenantes intéressées.

95. Nous saluons le partage d'expériences sur les évolutions et les tendances en matière de cybersécurité, d'intelligence artificielle (IA) et de technologies émergentes telles que l'informatique quantique pour le secteur financier. Nous reconnaissons le travail accompli dans le cadre du BRISC (BRICS Rapid Information Security Channel) et du groupe de travail Fintech des BRICS, qui ont adopté une approche centrée sur les pays émergents et en développement pour évaluer les opportunités et les risques liés aux nouvelles technologies. Nous reconnaissons l'importance de mener chaque année les exercices et simulations de cybersécurité des BRICS, qui soulignent le rôle essentiel des approches collectives et coordonnées, de l'apprentissage mutuel et de la coopération pratique pour renforcer la cyber-résilience du secteur financier. Nous saluons la création du Pôle des banques centrales des BRICS pour le renforcement des capacités, visant à développer l'expertise dans les domaines émergents des banques centrales.



96. Nous reconnaissons le fardeau disproportionné que représente le changement climatique pour les différents pays, les pays émergents et en développement (PED) étant confrontés à des difficultés particulières pour faire face aux risques et aux vulnérabilités liés au climat, ainsi qu'à d'importants déficits de financement, notamment pour les mesures d'adaptation. Dans ce contexte, nous saluons le rapport intitulé « Le rôle des banques centrales dans l'optimisation de la finance durable et verte, y compris l'adaptation », qui examine les mesures prises par les banques centrales et les tendances en matière de finance durable, notamment les efforts déployés pour explorer la possibilité de rendre les projets de financement climatique plus bancables, tant au niveau mondial que dans les pays BRICS.

97. Nous saluons les efforts déployés dans le cadre de l'Accord de réserve contingente des BRICS (ARC).

L'équipe technique travaille à renforcer la résilience opérationnelle de l'Agence de la région de la capitale (ARC) et à améliorer sa réactivité en temps de crise. Les amendements au Traité de l'ARC permettront à cette dernière de fonctionner avec une plus grande flexibilité et une meilleure réactivité en tant que filet de sécurité financière des BRICS. Nous attendons avec intérêt la finalisation en temps voulu du neuvième essai de l'ARC et la publication de la septième édition du Bulletin économique des BRICS sur le thème « Incertitudes et incertitudes économiques mondiales ». « Implications pour les BRICS ». Nous apprécions la participation des nouveaux membres des BRICS qui ont manifesté leur intérêt à rejoindre le CRA et nous espérons que les discussions sur leur intégration sur une base volontaire et en fonction des circonstances propres à chaque pays pourront être menées à bien rapidement.

98. Nous réaffirmons notre engagement en faveur d'un système fiscal international équitable, inclusif, stable et efficace, ainsi que notre volonté de renforcer la coopération entre les membres des BRICS pour relever les défis fiscaux internationaux en constante évolution. Nous réaffirmons également notre engagement à renforcer la coopération fiscale des BRICS par la résilience, l'innovation, la coopération et la durabilité, tout en favorisant le partage des connaissances et le renforcement des capacités, ainsi qu'une participation constructive aux instances internationales telles que la Convention-cadre des Nations Unies sur le droit fiscal international.

Coopération et ses protocoles. Nous saluons les initiatives entreprises sous la présidence indienne pour approfondir la coopération institutionnelle entre les administrations fiscales des BRICS, notamment par la création de groupes de travail sur la fiscalité internationale et les prix de transfert, ainsi que sur les statistiques des recettes. Nous nous félicitons du programme de renforcement des capacités en présentiel destiné aux jeunes professionnels de la fiscalité et du développement du Réseau des femmes fiscales des BRICS. Nous apprécions également les efforts constants déployés pour promouvoir l'innovation et le partage des connaissances par le biais de mécanismes existants et nouveaux, et nous saluons les initiatives relatives à la création du Réseau d'appui fiscal des BRICS et au lancement du Laboratoire d'apprentissage croisé en matière fiscale des BRICS, ainsi qu'au développement de l'Outil de collaboration fiscale des BRICS.

99. Nous prenons acte de l'approfondissement de la coopération douanière entre les pays BRICS depuis sa création en 2012. Nous encourageons les centres d'excellence douaniers des BRICS à entreprendre des programmes de formation ciblés et de coopération technique répondant aux besoins des Membres.



Nous saluons la convergence réalisée sur l'Accord des BRICS relatif à la coopération et à l'assistance administrative mutuelle en matière douanière, ainsi que la volonté des Membres de procéder à sa signature, sous réserve de l'achèvement des processus nationaux nécessaires et des efforts déployés pour garantir la participation de tous les pays BRICS. Nous prenons acte des efforts déployés pour continuer à renforcer la coopération dans le cadre des programmes d'opérateurs économiques agréés (OEA) par la mise en œuvre volontaire du Plan d'action des BRICS pour les OEA à l'horizon 2026, l'échange d'informations, le renforcement des capacités, le partage des meilleures pratiques et la reconnaissance mutuelle, en tenant compte des cadres et priorités nationaux ; pour œuvrer à la mise en œuvre de l'Opération conjointe de répression des fraudes douanières des BRICS, en tant qu'initiative annuelle, le cas échéant, en consultation avec les Membres des BRICS, sous la coordination de la présidence respective des BRICS, en fonction des tendances en matière de contrebande transfrontalière identifiées d'un commun accord, des priorités partagées et de la faisabilité opérationnelle ; et pour tirer parti de l'expérience de la première Opération conjointe de répression des fraudes douanières afin d'améliorer la coordination opérationnelle et de faire face aux menaces douanières identifiées d'un commun accord et émergentes.

100. Nous saluons l'initiative de la présidence indienne visant à créer un Groupe de travail des BRICS sur la croissance et le développement, plateforme dédiée à la résolution des défis communs en matière de croissance et de développement qui concernent les BRICS et les autres pays émergents et en développement. Nous reconnaissons que ce Groupe de travail offre aux pays des BRICS un espace de discussion sur les modèles de croissance adaptés à leurs contextes nationaux et à leurs priorités de développement. Nous prenons note avec satisfaction du travail accompli dans le cadre des deux axes de travail du Groupe de travail, portant sur les piliers de la résilience, de l'innovation, de la coopération et de la durabilité. Nous saluons le rapport de synthèse du Groupe de travail établi par la présidence, ainsi que les notes techniques qui identifient les points de convergence concernant la réforme de l'architecture du financement du développement, facilitent une compréhension commune des implications macroéconomiques et financières de la transformation numérique, de l'intelligence artificielle et des réformes structurelles, et éclairent l'engagement des membres des BRICS dans les instances multilatérales pertinentes. Nous prenons acte de la note de discussion qui reflète des perspectives partagées sur le financement climatique, s'appuyant sur les principes de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. Nous encourageons la poursuite des travaux du Groupe de travail, en cohérence avec les axes de travail des ministères des Finances et des banques centrales. Nous prenons également note du Recueil sur les mécanismes de financement des modes de vie pour le développement durable et de l'Examen des vulnérabilités liées au climat, qui mettent en lumière les approches des pays BRICS en matière de mobilisation de financements pour le développement durable. Nous saluons également le Document de travail sur l'intelligence artificielle et l'économie verte, qui souligne les possibilités offertes par l'IA pour une croissance durable.

101. Conscients des défis posés par le vieillissement de la population et l'importance du secteur informel, nous saluons les ateliers organisés dans le cadre de la présidence indienne d'un forum des BRICS sur les retraites.



Les organismes de réglementation et de supervision, afin de renforcer leur coopération en matière de réglementation des pensions et de sécurité des revenus à la retraite.

102. Nous saluons les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative des garanties multilatérales des BRICS (GMB), conformément aux orientations de la Déclaration de Rio de 2025. Nous reconnaissons le potentiel de cette initiative pour mobiliser des capitaux privés, améliorer la solvabilité et réduire les coûts de financement des projets de développement dans les BRICS et les pays du Sud. Nous encourageons la poursuite des travaux techniques et la mise en place de projets pilotes.

103. Reconnaisant son rôle dans la recherche politique et le partage des ressources intellectuelles, nous saluons la contribution continue du Réseau de groupes de réflexion des BRICS sur la finance dans le cadre de l'initiative indienne. Chaire de recherche sur l'utilisation des technologies financières au service du développement inclusif et du financement d'infrastructures résilientes. Nous soutenons les efforts visant à renforcer la production et la diffusion de ses recherches.

104. Nous saluons les conclusions de la réunion des ministres des Transports des BRICS qui s'est tenue à Nagpur et nous nous réjouissons de poursuivre le dialogue sur les transports, notamment dans le domaine de l'aviation civile, afin de répondre aux besoins de toutes les parties prenantes et de renforcer le potentiel de transport des pays des BRICS, tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque État membre et en menant une coopération efficace. Nous réaffirmons l'engagement des pays des BRICS à approfondir leur coopération en matière de politique des transports, d'investissement, de technologies et de renforcement des capacités, en vue de développer des infrastructures de transport durables et résilientes, conscients de leur rôle essentiel dans la croissance économique, la connectivité et la durabilité environnementale. À cet égard, nous reconnaissons l'importance d'intégrer les principes de l'économie circulaire au développement et à la maintenance des infrastructures de transport dans les pays des BRICS, et de promouvoir les carburants d'aviation durables et les carburants d'aviation à faible teneur en carbone comme moyens de réduire les émissions de carbone dans l'aviation internationale. Nous saluons le Forum des BRICS sur les carburants d'aviation durables, le Cadre de coopération des BRICS pour l'échange de connaissances sur la décarbonation des transports, qui vise à tirer parti de notre potentiel en matière d'énergies renouvelables, ainsi que la création du Pôle de mobilité urbaine des BRICS pour l'échange de connaissances et la coopération en matière de solutions de transport urbain accessibles, abordables, inclusives et intelligentes. Nous saluons la mise en place du cadre de coopération logistique des BRICS et encourageons les discussions sur la proposition de réseau de recherche ferroviaire des BRICS.

105. Nous saluons l'entrée en vigueur de l'amendement de 2016 à l'article 50 a) de la Convention relative à l'aviation civile internationale, qui élargit la composition du Conseil de l'OACI en ajoutant quatre sièges aux régions sous-représentées, notamment l'Afrique et l'Asie-Pacifique, et nous nous félicitons de la candidature de l'Éthiopie, soutenue par l'Union africaine comme unique candidate africaine.



L'Indonésie occupera les sièges supplémentaires au Conseil lors des prochaines élections qui se dérouleront pendant la 43e Assemblée (extraordinaire) de l'OACI.

106. Nous saluons la tenue du Forum sur l'urbanisation des BRICS à New Delhi et l'adoption de la Déclaration ministérielle.

Nous réaffirmons notre engagement à promouvoir un développement urbain centré sur les personnes et à créer des villes inclusives, durables, résilientes et agréables à vivre grâce à une coopération renforcée en matière de logement adéquat, sûr et abordable, d'eau et d'assainissement, de mobilité durable, de mobilité harmonisée et efficace, de gestion des déchets et d'autres services urbains essentiels. Nous saluons également la création du Forum des BRICS sur l'urbanisation

Réseau de recherche et de connaissances en tant que plateforme de recherche appliquée, de partage des connaissances et de renforcement des capacités pour soutenir un développement urbain résilient et durable.

107. Nous réaffirmons notre engagement à défendre le multilatéralisme, indispensable pour relever les défis qui menacent notre planète et notre avenir communs, tels que les changements climatiques. Nous sommes résolus à rester unis dans la poursuite de l'objet, des principes et des objectifs de la CCNUCC et de son Accord de Paris, et nous appelons tous les pays à respecter leurs engagements en tant qu'États parties à ces instruments et à maintenir et intensifier leurs efforts de lutte contre les changements climatiques. Nous réaffirmons également notre engagement indéfectible, en vue d'atteindre l'objectif de la CCNUCC, à lutter contre les changements climatiques en renforçant la mise en œuvre intégrale et effective de l'Accord de Paris, notamment ses dispositions relatives à l'atténuation, à l'adaptation, aux pertes et dommages et à la mise à disposition de moyens de mise en œuvre pour les pays en développement, dans le respect de l'équité et du principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, compte tenu des différentes situations nationales. Nous reconnaissons également que le poids élevé de la dette limite davantage les investissements dans le climat et le développement dans de nombreux pays en développement et nous appelons à une action internationale coordonnée pour améliorer la viabilité de la dette, accroître les marges de manœuvre budgétaires et soutenir le développement durable et le financement de la lutte contre les changements climatiques. Nous encourageons la coopération des BRICS à cet égard au sein du Groupe de contact sur les changements climatiques et le développement durable. Nous saluons la réussite de la présidence brésilienne de la COP30 et exprimons notre soutien à la présidence éthiopienne de la COP32 de la CCNUCC.

108. Nous nous opposons aux mesures unilatérales, punitives, discriminatoires et protectionnistes qui ne sont pas conformes au droit international, telles que les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières, et nous exprimons notre inquiétude quant au fait que de telles mesures compromettent les efforts déployés par les pays, en particulier les pays en développement, pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, accroître leur capacité d'adaptation et leur résilience.

109. Nous soulignons le potentiel de la Plateforme de recherche climatique des BRICS et du Laboratoire des BRICS pour le commerce, le changement climatique et le développement durable en matière de promotion du climat



Nous soutenons les actions et le renforcement de la résilience dans les pays membres des BRICS et nous nous réjouissons de leur développement futur. Rappelant la Déclaration-cadre des dirigeants de 2025 sur le financement climatique, nous soutenons la promotion de la coopération dans le domaine des marchés du carbone, avec un volet spécifique. Nous privilégions le renforcement des capacités et l'échange d'expériences et attendons avec intérêt la mise en œuvre du Mémoire d'entente sur le Partenariat des BRICS pour les marchés du carbone, une approche coopérative visant à soutenir les membres dans leurs stratégies climatiques, notamment en complétant les efforts d'atténuation et en mobilisant les ressources nécessaires. Nous saluons le partage de connaissances dans le cadre du Dialogue de haut niveau des BRICS sur les approches d'adaptation communautaires centrées sur les populations et du Dialogue sur l'alignement des marchés du carbone sur les objectifs d'adaptation.

110. Nous encourageons le renforcement de la coopération entre les pays BRICS en matière d'adaptation centrée sur les populations et ancrée dans les communautés, voie essentielle pour consolider la résilience climatique et promouvoir le développement durable. Les pays développés doivent fournir aux pays en développement des ressources financières supplémentaires, adéquates, prévisibles et accessibles, ainsi qu'un appui au renforcement des capacités, au développement et au transfert de technologies à des fins d'adaptation. Nous reconnaissons la valeur des systèmes de connaissances traditionnels, des pratiques des communautés autochtones et locales, des innovations locales et des expériences communautaires pour renforcer les capacités d'adaptation et relever les défis climatiques, et nous encourageons l'échange d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne l'intégration des connaissances traditionnelles aux connaissances scientifiques et à l'innovation technologique. À cet égard, nous saluons les Principes des BRICS pour la promotion de la résilience climatique par une adaptation centrée sur les populations et ancrée dans les communautés.

Nous nous appuyons sur les savoirs traditionnels. Nous insistons sur l'importance de transitions justes définies au niveau national et de mesures d'atténuation et d'adaptation équilibrées. Nous soulignons également l'importance de toutes les solutions et technologies disponibles et accessibles qui contribuent à la réduction des émissions et au renforcement des capacités d'adaptation, notamment le rôle crucial des écosystèmes en tant que stocks et puits de carbone, fournisseurs de services écosystémiques et acteurs de la résilience climatique.

111. Nous soulignons l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de la mise en œuvre effective de la Convention sur la diversité biologique, de ses Protocoles et du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité. Nous saluons la création du Fonds pour la biodiversité de Kunming et la contribution de la Chine, dont nous reconnaissons le rôle important dans le soutien apporté aux pays en développement pour la conservation de la biodiversité. Nous prenons également note des initiatives des pays BRICS, notamment l'Initiative d'action pour le Fonds mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité. Nous exhortons les pays développés à garantir aux pays en développement des ressources financières adéquates, efficaces, prévisibles, opportunes et accessibles.



Afin d'améliorer le renforcement des capacités, le développement et le transfert de technologies aux pays en développement pour la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation de la biodiversité, et tout en saluant les efforts déployés par nos pays pour préserver les espèces rares et en constatant la grande vulnérabilité des grands félins, nous prenons note de l'initiative de la République de l'Inde visant à créer une Alliance internationale pour les grands félins et encourageons les pays BRICS à collaborer à la conservation de ces animaux.

112. Nous soulignons le rôle crucial de tous les types de forêts, y compris les forêts boréales et tropicales, pour la conservation de la biodiversité, des bassins hydrographiques et des sols, la fourniture de bois et de produits forestiers non ligneux de grande valeur pour les secteurs économiques, la régulation des cycles hydrologiques, la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, ainsi que leur rôle essentiel de puits de carbone. Nous encourageons le partage des meilleures pratiques en matière de gestion et de restauration durables des forêts. Nous soulignons également leur rôle dans le soutien des moyens de subsistance, notamment ceux des peuples autochtones et des communautés locales, grâce à une utilisation durable. Nous saluons l'adoption, par les pays BRICS, des Principes des BRICS pour le verdissement intégré des paysages et la restauration des terres, ainsi que de la Charte commune pour la préparation et la réponse aux feux de forêt. Nous nous félicitons du lancement du Mécanisme « Forêts tropicales pour toujours » lors du Sommet de Belém sur le climat et reconnaissons qu'il s'agit d'un mécanisme novateur conçu pour mobiliser des financements à long terme, axés sur les résultats, pour la conservation des forêts tropicales. Nous encourageons les pays investisseurs potentiels à annoncer des contributions ambitieuses afin d'assurer la capitalisation et la mise en œuvre rapide du Mécanisme. Nous prenons également note de l'initiative « Unis pour nos forêts » et saluons les vastes initiatives nationales de reboisement qui promeuvent la conservation, la gestion durable et la restauration de ces écosystèmes tropicaux essentiels. Nous saluons l'Alliance pour les mangroves et le climat, codirigée par les Émirats arabes unis et l'Indonésie, qui constitue une plateforme de coopération internationale.

113. Nous reconnaissons les défis environnementaux critiques tels que la disponibilité en eau, la désertification, la sécheresse, la dégradation des terres, ainsi que les tempêtes de sable et de poussière et les feux de forêt, qui ont des conséquences importantes sur les écosystèmes, l'agriculture, les moyens de subsistance des populations vulnérables et le développement socio-économique. Nous nous engageons à assurer la protection intégrée et la gestion systématique des montagnes, des ressources en eau, des forêts, des tourbières et des mangroves, des terres agricoles, des prairies et des déserts en vue d'une restauration holistique des écosystèmes. Nous reconnaissons l'importance de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026, co-organisée par les Émirats arabes unis et la République du Sénégal, qui se tiendra à Abou Dhabi du 8 au 10 décembre 2026, et nous nous réjouissons de poursuivre les progrès et les discussions afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable n° 6 (garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau) relatif à l'eau propre et à l'assainissement.

- 
114. Nous constatons l'ampleur et la complexité croissantes de la production de déchets, conséquences de l'urbanisation, de l'industrialisation et de l'évolution des modes de consommation. Nous insistons sur l'importance de renforcer les cadres de gestion intégrée des déchets, appuyés par des instruments politiques nationaux tels que la responsabilité élargie des producteurs (REP), l'écoconception et les marchés publics durables, des mécanismes de suivi renforcés et des investissements dans les infrastructures de recyclage et de valorisation, conformément aux priorités et aux capacités nationales, afin d'améliorer la circularité des matériaux et l'efficacité des ressources. Nous saluons l'initiative visant à créer un réseau d'institutions des BRICS pour promouvoir le partage des connaissances, la recherche et l'innovation en matière de modes de vie durables. Nous sommes favorables à la possibilité d'organiser la Semaine des BRICS pour un mode de vie durable en 2026.
115. Alors que la Nouvelle Banque de développement entame sa deuxième décennie faste de développement de haute qualité, nous reconnaissons et soutenons son rôle croissant en tant qu'acteur solide et stratégique du développement et de la modernisation dans tous les pays actionnaires et dans les pays du Sud. Nous soulignons le rôle croissant de la Nouvelle Banque de Développement (NBD) pour répondre aux priorités de développement et aux besoins en infrastructures des pays émergents et en développement (PED). Nous encourageons la Banque à poursuivre ses efforts pour accroître durablement sa capacité à mobiliser des ressources, à favoriser l'innovation, à développer le financement en monnaie locale, à diversifier ses sources de financement et à soutenir des projets à fort impact qui promeuvent le développement durable, réduisent les inégalités et encouragent les investissements dans les infrastructures et l'intégration économique. Nous reconnaissons la NBD comme une institution essentielle des BRICS pour la promotion du développement durable, la réduction des inégalités et le renforcement de la résilience des économies émergentes. Nous encourageons également la NBD à suivre le principe de gouvernance axée sur les membres et la demande, et à poursuivre le renforcement de son cadre de gouvernance, ce qui accroît sa résilience institutionnelle et son efficacité opérationnelle, afin qu'elle puisse continuer à remplir sa mission et ses fonctions de manière équitable et non discriminatoire. Nous réitérons notre soutien à l'élargissement de la NBD et à l'examen accéléré des candidatures des pays BRICS intéressés, conformément à la stratégie générale de la NBD et à ses politiques connexes. Nous remercions la Russie d'avoir accueilli à Moscou, les 14 et 15 mai 2026, la 11e Assemblée annuelle de la Nouvelle Banque de développement (NBD), en sa qualité de présidente du Conseil des gouverneurs de la NBD. Nous saluons le lancement du Portail de connaissances BRICS-NBD, sous la présidence indienne et développé en coopération avec la NBD. Ce portail rassemble les expériences de développement, les meilleures pratiques, les innovations politiques et les enseignements tirés des programmes de pays et des projets financés par la NBD dans les pays membres des BRICS. Il est conçu pour centraliser les résultats des travaux du volet financier des BRICS, favorisant ainsi la continuité et le partage des connaissances entre les présidences. Nous encourageons la poursuite du développement du portail afin d'en faire un outil pratique et accessible aux pays des BRICS.
- 

- 
116. Tout en soulignant la nécessité de poursuivre la réforme de la gouvernance économique mondiale afin de garantir une participation plus efficace, équitable et représentative des économies en développement et émergentes, nous insistons sur le rôle essentiel du G20 en tant que principal forum mondial de coopération économique internationale. Ce forum offre une plateforme de dialogue entre les économies émergentes et développées, sur un pied d'égalité et dans un esprit de bénéfice mutuel, pour rechercher conjointement des solutions aux défis mondiaux, promouvoir un monde multipolaire et garantir un système économique international et des chaînes de valeur ouverts, non discriminatoires, équitables et inclusifs. Nous réaffirmons notre volonté d'œuvrer collectivement pour préserver l'héritage des présidences successives des États membres des BRICS au sein du G20 – l'Indonésie, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud – de 2022 à 2025 et pour amplifier la voix des pays du Sud au sein du système de gouvernance économique mondiale, afin que le G20 reflète pleinement le poids croissant des économies émergentes et en développement dans l'économie mondiale et intègre leurs priorités à son programme. Nous saluons le renforcement de la voix des pays émergents et en développement au sein du G20, notamment grâce à l'adhésion de l'Union africaine lors de la présidence indienne du G20 en 2023 et à l'invitation adressée à la NDB lors des présidences brésilienne et sud-africaine, et ce, grâce à une interaction et un alignement plus étroits. Nous reconnaissons l'importance du fonctionnement continu et productif du G20, fondé sur son mandat économique, la prise de décision par consensus, des processus dépolitisés, son intégrité et l'inadmissibilité d'une révision arbitraire de sa composition. À cet égard, nous soulignons le statut de l'Afrique du Sud en tant que pays fondateur et membre à part entière du G20, tout en insistant sur le fait que toute modification de la composition doit reposer sur le consensus de tous les membres et refléter l'équilibre géographique et la part croissante des pays du Sud dans la production mondiale.
117. Nous réaffirmons notre engagement à approfondir la coopération entre les pays BRICS en matière de droit et de politique de la concurrence afin de favoriser des environnements de marché équitables, concurrentiels et résilients dans tous les secteurs, y compris les domaines critiques et émergents, tout en respectant les priorités, les lois et les réglementations nationales de chaque État. Nous prenons note des discussions menées sous le thème « Renforcer la coopération pour promouvoir une concurrence loyale, notamment sur les marchés des énergies renouvelables », en vue de soutenir les transitions énergétiques durables. Nous encourageons par ailleurs la poursuite de la coopération entre les autorités de la concurrence des BRICS afin d'identifier et de traiter efficacement les nouveaux défis en matière de concurrence, en vue de préserver des marchés concurrentiels et performants qui soutiennent l'innovation et favorisent le bien-être des consommateurs.
118. Nous saluons la coopération entre les organismes nationaux de normalisation (ONN) des BRICS et nous félicitons des progrès accomplis en vue de la signature du Mémorandum d'entente des BRICS sur la coopération en matière de normalisation, qui constitue une étape importante pour le renforcement de la collaboration, l'amélioration des échanges d'informations, la mise en place de mécanismes de dialogue régulier et d'activités conjointes, ainsi que la promotion d'une participation coordonnée aux processus de normalisation internationaux pertinents pour divers secteurs. Nous saluons également les initiatives visant à faire progres
- 



La coopération dans les domaines émergents de la normalisation et du renforcement des capacités est essentielle, notamment avec la session technique des BRICS sur les tendances émergentes en matière de normalisation de l'IA, la session d'échange de connaissances des BRICS pour le renforcement des capacités et le Forum économique et commercial des BRICS axé sur le développement du commerce et la coopération en matière de normalisation. Nous encourageons la poursuite des échanges entre les organismes nationaux de normalisation des BRICS sur les expériences nationales, les meilleures pratiques et les approches novatrices en matière d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des normes, ainsi que le partage d'expertise technique et de ressources afin de renforcer la coopération et les capacités institutionnelles des pays membres.

119. Nous réaffirmons l'importance de renforcer la coopération statistique en matière d'élaboration des politiques dans un écosystème de données en constante évolution. Nous encourageons la poursuite de la coopération dans les domaines d'intérêt commun, notamment la modernisation des systèmes statistiques et l'adoption de méthodologies et de sources de données innovantes. Nous soulignons également la nécessité de compiler et de mettre à jour régulièrement les informations relatives aux réformes statistiques nationales, y compris l'utilisation de sources de données administratives et alternatives, l'intelligence artificielle et les initiatives de renforcement des capacités, afin de favoriser l'échange de connaissances et la collaboration entre les pays membres. Nous encourageons un partage accru des connaissances et un renforcement des capacités au sein des BRICS. Nous soutenons la poursuite de la publication statistique conjointe annuelle des BRICS.

Le Snapshot, un instrument précieux pour la transparence, l'apprentissage mutuel et la coopération entre les membres des BRICS.

120. Nous soulignons le rôle essentiel de la propriété intellectuelle pour un développement économique de qualité, encourageons la coopération étroite entre les offices de propriété intellectuelle (PI) des BRICS, saluons la mise à jour du Cadre de lignes directrices opérationnelles en 2026 afin de mieux orienter la mise en œuvre de cette coopération et d'élargir les échanges et la collaboration entre les offices de PI des BRICS, selon des modalités mutuellement convenues, dans les domaines suivants : sensibilisation à la PI, renforcement des capacités, commercialisation de la PI, procédure d'examen des brevets, savoirs traditionnels, appellations d'origine et indications géographiques (IG), et applications de l'IA. Nous reconnaissons l'importance de collaborer pour promouvoir le respect des droits de propriété intellectuelle utilisés dans l'environnement numérique, notamment à des fins de formation en intelligence artificielle, ainsi qu'une juste rémunération des titulaires de droits, tout en respectant les besoins et les priorités des pays en développement. Face à l'essor de l'IA, nous sommes conscients des risques de détournement et de déformation des connaissances, du patrimoine et des valeurs culturelles insuffisamment représentés dans les ensembles de données et les modèles d'IA.

121. Nous soulignons le rôle important des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) dans la promotion de la responsabilité, de la transparence, de l'efficacité et de la bonne gouvernance dans l'administration publique.



Nous reconnaissons également l'évolution des ISC, qui complètent les audits financiers et de conformité par des approches davantage axées sur les résultats, les données et l'impact. Nous saluons la poursuite des échanges de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques entre les ISC des pays BRICS, notamment la coopération en matière d'audit des systèmes de mobilité urbaine. Rappelant la Déclaration de Bengaluru adoptée lors de la cinquième réunion des chefs d'ISC des BRICS, nous apprécions les efforts déployés pour renforcer la pertinence, l'impact et la crédibilité des ISC, contribuant ainsi à une meilleure gouvernance et à l'amélioration des conditions de vie des citoyens des pays BRICS, notamment par la mise en œuvre du Plan de travail 2027-2028 des ISC des BRICS.

Renforcer la coopération culturelle et entre les peuples

122. Nous réaffirmons l'importance des échanges et initiatives entre les peuples des BRICS pour renforcer la compréhension mutuelle, l'amitié et la coopération entre nos nations et nos peuples. À cet égard, nous saluons la tenue d'initiatives importantes telles que le Forum parlementaire, la Réunion des ministres du Tourisme des BRICS, le Conseil des entreprises, le Forum des entreprises, l'Alliance des femmes entrepreneures, le Conseil de la jeunesse, le Sommet de la jeunesse, la Réunion des doyens des académies diplomatiques, le Conseil des groupes de réflexion, le Forum académique, le Conseil de la société civile et le Forum de la société civile. Nous appelons à redoubler d'efforts pour respecter la diversité des cultures, valoriser le patrimoine, l'innovation et la créativité, promouvoir conjointement des échanges et une coopération internationaux robustes entre les peuples et rappelons l'adoption de la résolution A/RES/78/286 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Journée internationale du dialogue entre les civilisations ».
123. Nous saluons les résultats de la réunion ministérielle des femmes des BRICS qui s'est tenue à Kochi, ancrée dans la vision d'un développement dirigé par les femmes et d'un développement global des femmes. Nous reconnaissons le rôle des femmes comme dirigeantes, décideuses et actrices de la croissance économique et de la transformation sociale. Nous affirmons que leur participation à la gouvernance, leur inclusion financière et numérique, le renforcement de leurs capacités, leur accès au développement des compétences et aux opportunités entrepreneuriales, le soutien à l'entrepreneuriat, l'accès aux services productifs et sociaux, ainsi que leur rôle crucial dans l'action climatique, la sécurité alimentaire et la nutrition, autant d'éléments interdépendants, sont essentiels au développement durable. Nous reconnaissons le rôle vital des femmes dans le processus de consolidation de la paix, conformément au programme mondial Femmes, paix et justice. Nous saluons l'élaboration des Lignes directrices des BRICS sur le renforcement des capacités numériques des femmes et prenons note de l'initiative de l'Inde, qui assure la présidence, de créer un répertoire numérique volontaire et non contraignant de bonnes pratiques. Nous reconnaissons également l'importance des politiques qui soutiennent la pleine participation des femmes à la vie économique, notamment par le biais de politiques de prise en charge adaptées aux contextes nationaux.

- 
124. Nous saluons les résultats de la 13e réunion des ministres de l'Éducation des BRICS à Bhubaneswar et réaffirmons notre engagement à renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation en tant que moteur essentiel du développement durable, de la croissance inclusive et des échanges entre les peuples.
- Nous reconnaissons pleinement le rôle essentiel joué par l'Alliance de coopération BRICS pour l'EFTP (BRICS-TCA) dans la mise en place d'une plateforme multilatérale de coopération en matière de projets, la promotion des échanges d'informations et de ressources, ainsi que le développement conjoint de l'EFTP entre les États membres.
- Nous attendons avec intérêt le Rapport biennal d'activité de la BRICS-TCA et le Recueil des initiatives de compétences durables de la BRICS-TCA. Nous réaffirmons notre engagement à renforcer les systèmes de développement des compétences, la culture numérique et l'aptitude de la main-d'œuvre dans les pays BRICS, tout en favorisant l'adéquation des programmes de formation à l'évolution des besoins du marché et aux priorités du développement durable, notamment par le renforcement des liens entre les établissements d'EFTP et les entreprises.
125. Nous soutenons la poursuite de la coopération au sein des mécanismes éducatifs existants des BRICS, notamment l'Université du Réseau des BRICS, et saluons l'initiative de l'Inde de diffuser les Principes directeurs des BRICS relatifs au renforcement de la collaboration universitaire sur les systèmes de connaissances traditionnels et autochtones. Nous encourageons l'Université du Réseau des BRICS à envisager l'intégration des systèmes de connaissances traditionnels, autochtones et locaux en tant que Groupe thématique international (GTI) supplémentaire, conformément aux procédures de gouvernance établies et compatibles avec les législations et politiques nationales des pays BRICS. Nous encourageons le partage des meilleures pratiques, la coopération dans les domaines de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE) et de l'apprentissage fondamental de la lecture, de l'écriture et du calcul (AFTC), la reconnaissance mutuelle des qualifications, la mobilité académique et professionnelle, la culture numérique, l'utilisation sûre, éthique et centrée sur l'humain des technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, dans l'éducation, ainsi que le renforcement des partenariats institutionnels. Nous encourageons également les efforts de collaboration visant à améliorer la gouvernance institutionnelle, à rehausser la qualité et l'accessibilité de l'éducation et à promouvoir les programmes d'échange et de bourses d'études aux niveaux licence et master, notamment dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), le lien entre l'EFTP et l'industrie pour favoriser l'innovation et élargir les perspectives d'emploi, l'innovation et l'échange de connaissances pour permettre aux apprenants et aux institutions de saisir les opportunités et de relever les défis futurs.
- Nous encourageons la poursuite de l'organisation du Forum des recteurs des BRICS et la tenue de discussions sur l'Olympiade de l'éducation des BRICS, ainsi que la poursuite des recherches en vue du développement du système mondial de classement et d'évaluation des universités des BRICS.
126. Nous encourageons le renforcement de la coopération des BRICS en matière de travail afin d'intensifier les efforts visant à protéger et à améliorer les moyens de subsistance des populations, à promouvoir un emploi de qualité, plein emploi et productif, à investir dans le capital humain et à favoriser un développement démographique de qualité grâce au développement durable et à des marchés du travail inclusifs et centrés sur l'humain. À cet égard, nous
- 



Nous reconnaissons le rôle transformateur des technologies numériques pour étendre la portée de la protection sociale et améliorer l'inclusion et l'accessibilité des travailleurs, et nous reconnaissons l'importance d'explorer des approches politiques novatrices et adaptées aux contextes nationaux afin d'accroître la couverture de la protection sociale pour les travailleurs de l'économie collaborative et des plateformes numériques. Nous nous engageons à renforcer la collaboration en matière de prévision des besoins en compétences en analysant les tendances du marché du travail dans les secteurs du numérique, des technologies vertes, des services à la personne et autres secteurs prioritaires. Nous saluons l'adoption de BRICS CONNECT (Réseau de coopération des BRICS pour le renforcement des capacités, l'employabilité et les nouvelles compétences et technologies), qui vient compléter le Bureau de liaison virtuel des BRICS (BRICS VLO) pour la coopération en matière de sécurité sociale. Nous reconnaissons l'importance de protéger les droits des travailleurs qui se déplacent au-delà des frontières, d'assurer la portabilité des prestations et d'éviter la double affiliation à la sécurité sociale. Nous réaffirmons notre engagement collectif à bâtir des marchés du travail résilients, formels, inclusifs, réactifs, numériques et tournés vers l'avenir, afin qu'aucun travailleur ne soit laissé pour compte. Nous prenons note de l'initiative visant à établir la « Plateforme numérique internationale pour l'emploi à distance » pour les pays BRICS.

127. Nous saluons l'adoption de la Déclaration de Bhopal lors de la 11^e réunion des ministres de la Culture des BRICS, qui réaffirme le rôle essentiel de la culture pour favoriser la coopération entre les peuples et renforcer les liens entre les pays membres. Nous appelons à la protection du patrimoine culturel, notamment dans les régions touchées par un conflit, afin de prévenir la destruction et le trafic illicite de biens culturels, indispensables à la préservation de l'histoire et de l'identité des communautés affectées. Nous insistons également sur la nécessité d'assurer la restitution et le rapatriement du patrimoine culturel, des antiquités et des objets à valeur spirituelle, ancestrale, historique et culturelle vers leur pays d'origine. Nous encourageons la coopération entre les pays membres par le biais d'échanges d'informations et de documents, ainsi que par la coopération institutionnelle entre les musées, les archives, les bibliothèques et autres institutions culturelles compétentes. Nous encourageons également l'échange d'informations et le partage des meilleures pratiques dans les secteurs culturels et créatifs, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités des artistes et des acteurs culturels.

Nous prenons note de l'initiative visant à créer et à développer, à titre expérimental, un registre d'artistes pour des membres participants volontaires. À cet égard, nous saluons des initiatives telles que la Plateforme sur les industries culturelles et créatives et l'économie créative, ainsi que l'identification et la documentation des systèmes de connaissances traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Nous encourageons l'étude des possibilités de candidatures multinationales conjointes au titre des conventions et programmes pertinents de l'UNESCO, sur une base volontaire. Nous encourageons également le renforcement de la coopération entre les pays BRICS, notamment au sein des instances multilatérales compétentes, pour le développement des industries et des ressources culturelles.

- 
128. Nous saluons l'organisation du Festival culturel des BRICS et du Bazar WAVES. Nous apprécions l'organisation du Festival de théâtre des BRICS et du Festival du film des BRICS, qui constituent d'importantes plateformes pour mettre en valeur la diversité culturelle de nos nations, promouvoir la diffusion d'œuvres culturelles et créatives et renforcer les liens entre les peuples. Nous encourageons le développement de ces plateformes afin de créer davantage d'opportunités d'échanges et de collaboration culturels entre les pays des BRICS. Nous nous félicitons du développement et du renforcement continus des alliances des BRICS en vue d'enrichir et d'élargir les échanges culturels entre les peuples des pays des BRICS.
129. Tout en reconnaissant le rôle essentiel du tourisme comme moteur de croissance économique, de création d'emplois, de recettes en devises, de développement inclusif et durable, de soutien aux moyens de subsistance locaux, de diversification économique, de préservation du patrimoine, de valorisation de l'image nationale, de compréhension culturelle et d'échanges entre les peuples, nous reconnaissons que les pays BRICS possèdent un immense potentiel dans le secteur du tourisme et offrent des opportunités considérables pour la croissance et le développement d'un tourisme durable et résilient, conformément aux Objectifs de développement durable, notamment par la promotion de l'écotourisme. Nous encourageons l'échange de connaissances sur les modèles de tourisme responsable, durable et régénérateur. Nous saluons les initiatives visant à exploiter l'intelligence artificielle et les outils numériques pour des systèmes touristiques plus intelligents et plus efficaces, tels que les systèmes de paiement numérique promouvant des modèles de tourisme écologiques, communautaires, durables et résilients face au changement climatique ; le renforcement du capital humain, la formation, la promotion des investissements et le développement des capacités institutionnelles dans l'ensemble du secteur ; et la facilitation des flux touristiques. Nous saluons le communiqué de la réunion des ministres du Tourisme tenue à Jaipur sur le renforcement. Promouvoir un développement touristique durable, inclusif, intelligent et résilient dans les pays BRICS et accroître la compétitivité du tourisme international. Nous soutenons également le développement et la promotion de produits touristiques diversifiés parmi les États membres, notamment Tourisme historique, culturel, de nature, gastronomique et de santé.
130. Nous soulignons l'importance du sport comme vecteur de développement social, d'échanges entre les peuples et de promotion de sociétés saines et actives. Nous saluons les progrès du Groupe de travail sur le sport des BRICS, notamment la mise en œuvre du Mémoire d'entente sur la coopération dans le domaine de la culture physique et du sport. À cet égard, nous apprécions l'organisation des Jeux des BRICS comme plateforme de coopération dans le domaine du sport de haut niveau, du sport pour tous et du sport de loisirs, ainsi que pour le développement des sports nationaux, traditionnels, autochtones et non olympiques des pays des BRICS, afin de célébrer notre diversité commune. Nous encourageons le renforcement de la coopération pour la promotion du sport auprès des jeunes et des étudiants, tant dans les sports populaires que dans les sports nationaux, traditionnels et autochtones. Nous encourageons les pays membres des BRICS à faciliter cette coopération.
- 



Nous souhaitons une coopération en matière de technologies sportives, notamment par le biais d'échanges de bonnes pratiques, d'expériences institutionnelles, d'informations techniques et de contributions à la recherche. Nous saluons la proposition de créer un sommet des BRICS sur la fabrication d'articles de sport, visant à promouvoir la coopération dans ces domaines, ainsi que la recherche et l'innovation. Nous reconnaissons également le rôle croissant des technologies dans l'amélioration de la qualité des performances, du bien-être, de la gouvernance et de l'inclusion dans le sport, et encourageons les discussions sur la création d'un groupe de travail sur les technologies sportives. Nous sommes favorables à un dialogue sur le cadre de coopération sportive des BRICS et attendons avec intérêt son examen approfondi dans le cadre du processus de consultation établi entre les États membres, conformément à leurs procédures internes.

131. Nous réaffirmons le rôle essentiel des jeunes comme moteurs de résilience, d'innovation, d'inclusion et de développement durable. Nous saluons les discussions menées lors de la Conférence ministérielle des BRICS sur la jeunesse et nous félicitons le Conseil des jeunes des BRICS et le Sommet des jeunes des BRICS.

Afin de renforcer la coopération des BRICS et l'engagement significatif des jeunes, nous encourageons une coopération accrue entre les jeunes des pays BRICS dans les domaines suivants : éducation, formation et compétences ; entrepreneuriat des jeunes ; sciences, technologies et innovation ; participation sociale et culturelle ; travail social et bénévolat ; développement ; lutte contre la pauvreté, la faim et les inégalités ; santé, jeunesse et sport ; jeunesse, environnement et développement durable ; dialogue interreligieux des jeunes ; échanges de jeunes ; et inclusion des jeunes. À cet égard, nous saluons les progrès accomplis concernant le Cadre de coopération des BRICS pour la jeunesse, qui renforcera la coopération des BRICS sur les priorités communes en matière de coopération avec la jeunesse.

132. Nous reconnaissons la nécessité de renforcer la coopération dans le domaine de la justice et prenons acte de la réunion des ministres de la Justice des BRICS, de la réunion des présidents des cours suprêmes des BRICS et de la réunion des chefs des services de poursuite des BRICS. Nous soutenons également une coopération accrue pour le règlement des différends commerciaux transfrontaliers. Nous reconnaissons l'importance de mécanismes de règlement des différends efficaces et fiables pour garantir la sécurité juridique, renforcer la confiance des investisseurs et faciliter le commerce et les investissements internationaux, et nous reconnaissons le rôle croissant des modes alternatifs de règlement des différends (MARD), notamment la médiation et l'arbitrage, qui constituent des compléments efficaces aux procédures judiciaires formelles. Nous encourageons les pays des BRICS à promouvoir les MARD comme un mécanisme accessible et centré sur les personnes, et nous soutenons les initiatives de renforcement des capacités des acteurs concernés dans les pays membres.

133. Nous attendons avec intérêt la tenue du XIIe Forum parlementaire des BRICS en octobre 2026, notamment la réunion des femmes parlementaires et la réunion des présidents des commissions des affaires internationales, afin de renforcer les échanges et la coopération entre nos pays.
parlements. Nous soulignons l'importance de ces engagements en tant que plateformes utiles pour



Améliorer la compréhension et la confiance mutuelles entre les nations, stimuler l'innovation et renforcer la résilience institutionnelle afin de bâtir un avenir inclusif, durable et équitable pour tous.

134. Nous saluons la tenue du Forum des entreprises des BRICS 2026, qui a facilité les échanges directs entre les entreprises membres des BRICS. Nous saluons également des initiatives telles que les BRICS Solutions Awards 2026 et les BRICS Women's Start-up Awards 2026, qui ont encouragé des solutions innovantes, adaptables et efficaces pour parvenir à un développement durable, au progrès technologique et à une croissance inclusive au sein des BRICS.
135. Nous saluons les efforts constants du Conseil des entreprises des BRICS visant à renforcer la coopération économique entre les pays membres et nous nous félicitons de son rapport annuel et de ses recommandations politiques destinées à dynamiser le commerce et les investissements ainsi que les chaînes d'approvisionnement, notamment grâce à un engagement accru des entreprises membres des BRICS. Nous saluons également le lancement du Réseau pour le développement durable.
136. Nous saluons le rôle important de l'Alliance des femmes entrepreneures des BRICS (WBA) dans la promotion de l'entrepreneuriat, du leadership et de la participation économique des femmes dans les pays des BRICS. Nous nous félicitons des recommandations du rapport annuel de la WBA visant à améliorer l'accès au financement, aux marchés, aux technologies, au développement des compétences et aux opportunités numériques pour les entreprises dirigées par des femmes. Nous prenons note du fort engagement enregistré à ce jour dans les pays des BRICS dans le cadre des programmes 2026 de la WBA. Nous encourageons les sections nationales des BRICS à poursuivre le renforcement de la coopération intra-BRICS en matière de participation économique des femmes, notamment par le partage des connaissances et des initiatives conjointes.
137. Nous prenons acte des résultats des réunions du Conseil des groupes de réflexion des BRICS, du Conseil civil des BRICS, du Forum académique des BRICS et du Forum civil des BRICS et des progrès accomplis en vue de renforcer le dialogue et les échanges entre les communautés universitaires et les organisations de la société civile.
138. Nous constatons que l'élargissement des BRICS témoigne de leur influence, de leur crédibilité et de leur attrait en tant que plateforme importante pour une gouvernance mondiale inclusive. Nous soulignons la nécessité d'une coordination renforcée axée sur les résultats, d'une continuité et d'un soutien accrus pour un développement institutionnel à long terme. Nous réaffirmons que le développement institutionnel est un processus continu et dynamique qui doit refléter les besoins et les priorités des pays des BRICS. À cet égard, nous saluons les progrès accomplis dans la mise en place de la base de données archivistiques en ligne des BRICS et nous nous réjouissons de la suite des événements.



nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions en vue de sa mise en œuvre rapide, ainsi que la prise en compte de l'initiative du président concernant l'exercice d'évaluation des protocoles d'accord contribuant au renforcement du développement institutionnel.

139. Nous saluons la présidence indienne des BRICS en 2026 et exprimons notre gratitude au gouvernement et au peuple indien pour avoir organisé le XVIIIe sommet des BRICS dans la ville de New Delhi.

140. Nous apportons notre plein soutien à la Chine pour sa présidence des BRICS en 2027 et pour la tenue de la XIXe sommet des BRICS en Chine.
